



Anne-Alice Pereira-Baltazar

Réfugiés non-palestiniens « en transit » au Liban

Anne-Alice Pereira-Baltazar

Institut d'Etudes Politiques de Rennes
Section Politique et Société
Mémoire de 4^{ème} année
2007/2008

Réfugiés non palestiniens « en transit » au Liban

Sous la direction de : Mario MENENDEZ

Séminaire :

« Immigration et modes d'insertion : communautés, réfugiés et demandeurs d'asile »

Mai 2008



Remerciements

Je remercie mes collègues Marion et Karima pour leur amitié, leur travail et leur sens de la solidarité. Je remercie mes parents et ma famille pour leur importante aide affective et matérielle.

Je remercie Monsieur Ménendez, mon directeur de mémoire, pour ses conseils, sa gentillesse et sa disponibilité et Monsieur Richard pour son soutien dans le cadre du module projet. Merci également à l'Institut d'Etudes Politiques pour l'aide et les infrastructures.

Merci au Crij, au Crous et à l'association Jeunes à Travers Le Monde, pour les bourses et aides divers et à Catalys Conseil pour le prêt de matériel audiovisuel qui ont rendu possibles le voyage à Beyrouth et la réalisation du documentaire audio visuel.

Je remercie l'association INSAN et son directeur Charles Nasrallah pour le soutien logistique sur place. Je remercie toutes les personnes qui au Liban nous ont aidées en nous accordant des interviews : Lala Arabian pour INSAN, Nadim Houry pour Human Rights Watch, Bérangère Martin pour Médecins du Monde, Laure Chedrawi pour le Haut Commissariat aux réfugiés, le Docteur Mohanna pour Amel, Caritas Liban, les familles libanaises qui nous ont accueillies chez elles, Olivier Clochard, de Migrinter et toutes les autres personnes qui ont pris le temps de répondre à nos questions et de nous aider au cours de l'enquête.

Merci aussi à ceux qui au Liban nous ont aidées de manière différente en nous faisant découvrir le Liban et à ceux qui au retour nous ont aidées pour le montage et la diffusion du documentaire.

Sommaire

	Page
Introduction	5
Définition du cadre théorique	9
1 - Le Liban, pays de transit ?	18
1-1 - Les facteurs juridiques et politiques déterminant le contexte d'accueil des réfugiés au Liban	18
1-1-1 - Liban, un Etat et une Nation jeunes et complexes, marqués par une forte et ancienne tradition d'émigration	18
1-1-2 - Présence des réfugiés palestiniens, un facteur déterminant de la politique d'accueil au Liban	21
1-1-3 - La non-signature par le Liban de la convention de Genève place les réfugiés en situation de non-droit	22
1-1-4 - Les « choix » de politique migratoire du Liban	23
1-1-5 - L'impact des relations HCR / Sécurité générale, sur les conditions d'accueil	27
1-2 - Les réfugiés, autres que Palestiniens, au Liban	30
1-2-1 - Qui sont-ils ?	30
1-2-1-1 - Les Irakiens	30
1-2-1-2 - Les Soudanais	32
1-2-1-3 - Les autres réfugiés et demandeurs d'asile	32
1-2-2 - Le parcours des réfugiés non palestiniens arrivés au Liban	32
1-2-2-1 - Pourquoi passer de Syrie au Liban ?	33
1-2-2-2 - L'installation au Liban	34
1-2-2-3 - Implantation des réfugiés non-palestiniens à Beyrouth	35
1-2-2-4 - Leur inscription dans le contexte économique et professionnel	38
1-2-3 - L'impact des réseaux transnationaux communautaires et du facteur religieux sur leur installation	39
1 Du transit au « cul de sac » ?	41
2-1 - Ce qui fait que le Liban ne peut être un pays de transit	41
2-1-1 - Les politiques et attitudes des pays de destination	41
2-1-1-1 - Les critères d'accueil	41
2-1-1-2 - La situation politique interne de chaque pays	41
2-1-1-3 - Vers quels pays peuvent-ils aller ?	42
2-1-1-4 - Les conditions de mise en relation et de traitement des demandes	43
2-1-1-5 - Le contre exemple de la Suède,	43
2-1-2 - Les rapports de force entre pays	44
2-2 - La situation des réfugiés non palestiniens au Liban : un processus sans issue	46
2-2-1 - Marginalisation et insécurité.	47
2-2-2 - Risque permanent d'arrestation	49
2-2-3 - Justice expéditive et détention	50
2-2-4 - La menace de l'expulsion	51

2-3 - Les relations avec la population libanaise et avec les autres étrangers au Liban	52
2-4 - Forme et limites de l'aide aux réfugiés par les ONG	57
3 - Trouver une issue ...	63
3-1 - Vers où ?	63
3-1-1 - La question du retour	63
3-1-2 - A l'assaut des « forteresses occidentales »	64
3-1-3 - Pourquoi cibler de manière privilégiée les pays occidentaux ?	65
3-1-4 - Pourquoi les réfugiés ne viennent-ils pas frapper aux portes des pays occidentaux ?	66
3-2 – analyser la « logique système » des acteurs pour trouver des leviers	68
3-2-1 - L'approche réaliste et/ou idéaliste	69
3-2-2 - L'intérêt des acteurs	71
3-3 - Concrètement, que faire ?	75
3-3-1 - Mobiliser en faveur des réfugiés non-palestiniens	75
Conclusion	77
Bibliographie	79
Annexes	82
Présentation du projet de documentaire :	
Retranscription de l'interview de M. Nadim Houry	

Illustrations	Page
Cartes du Liban	8
Photographies de Beyrouth	17
Répartition de la population à Beyrouth	29
Répartition de la population au Liban	34
Vue du quartier Bourj Hammoud, à Beyrouth	37
Photographies de cours à l'école INSAN	62
Dessin presse accueil réfugiés France	73

Introduction

Le Liban est historiquement un pays d'émigration. Petit, fragile, enserré entre de puissants voisins, c'est un Etat souvent menacé où la richesse côtoie la grande pauvreté. La population libanaise, qui compte moins de quatre millions d'habitants, est connue pour sa diversité ethnique et religieuse, ses dix-sept groupes confessionnels. Longtemps, le Liban a été considéré comme un modèle de coexistence entre les différentes communautés. Ce n'est plus le cas.¹ La reconnaissance du pluralisme culturel et religieux tend à rester une constante mais guerres, conflits et tensions ont montré que les communautés cherchaient à s'affirmer les unes par rapport aux autres, à faire reconnaître leur statut particulier, à asseoir ou conquérir des positions, dans un univers où les groupes s'accusent mutuellement d'accaparer le pouvoir.

C'est donc un peu à son insu, malgré les guerres et les difficultés économiques, que le Liban est devenu terre d'immigration et d'asile pour des centaines de milliers d'étrangers. Perçu comme un pôle de prospérité économique et un point de départ vers les pays occidentaux, le Liban exerce un fort pouvoir d'attraction sur les habitants des pays de sa sphère d'influence et notamment dans le monde arabo-musulman.

Le Liban n'est pas signataire de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés et ne semble pas envisager de la signer.² Cette signature signifierait en effet qu'en plus des réfugiés non-palestiniens, les quelques 300.000 réfugiés palestiniens vivant sur le sol libanais depuis la création d'Israël et les guerres successives qui l'ont suivie, sont autorisés à y rester et à réclamer des garanties sociales que de fait le Liban ne peut pas assurer. Ces réfugiés palestiniens, légalement interdits d'implantation définitive au Liban, peuvent en revanche y résider " provisoirement " en attendant que le droit au retour sur le territoire palestinien leur soit accordé. Notons également que le Liban accueille depuis les années 1990 une population irakienne - notamment kurde et chiite - déjà opprimée avant le début de la guerre actuelle.

¹ Azar (Fabiola), *Construction identitaire et appartenance confessionnelle au Liban*, Paris, Editions L'Harmattan, 1999, p 5

² Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *Réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens au Liban : quel avenir ?*, Rapport. Mission d'enquête, Hors série de la lettre mensuelle de la FIDH, n° 335, Juin 2002

Le Liban ne fait pas juridiquement et politiquement la différence entre les réfugiés, les demandeurs d'asile, les demandeurs d'asile déboutés et les demandeurs potentiels n'ayant pas encore été en contact avec le Haut Commissariat aux Réfugiés. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés possède une antenne à Beyrouth depuis 1963. Ses relations avec les autorités libanaises sont organisées par un " gentlemen agreement " conclu entre le HCR et le Directeur de la Sûreté Générale libanaise reconnaissant que le Liban n'est et ne doit rester qu'un pays de transit pour les réfugiés et ne constitue en aucune manière une solution d'accueil. Le Liban ne souhaite pourtant pas être un pays de transit. Dans les faits, il n'a pas le choix.³

Les réfugiés, provenant en général de pays en difficulté, sont souvent assimilés à des réfugiés économiques. Le groupe largement majoritaire chez les réfugiés non-palestiniens au Liban est celui des irakiens. Soudanais et somaliens sont les deux autres groupes de réfugiés les plus représentés au Liban.

L'orientation des politiques d'accueil de réfugiés semble être sur la même ligne que celle des pays occidentaux : limiter l'afflux en évitant de créer des appels d'air ou d'inciter les personnes à rester en offrant des conditions avantageuses. Au contraire, la menace d'une incarcération pour situation irrégulière ou entrée illégale dans le pays est utilisée comme moyen de dissuasion.

Les libanais que nous avons rencontrés expriment le sentiment que la « gestion humanitaire » par la communauté internationale de la question des réfugiés au Liban se fait à leur dépend et à celui des réfugiés et qu'au final beaucoup de réfugiés vont rester, comme cela s'est passé avec les palestiniens.

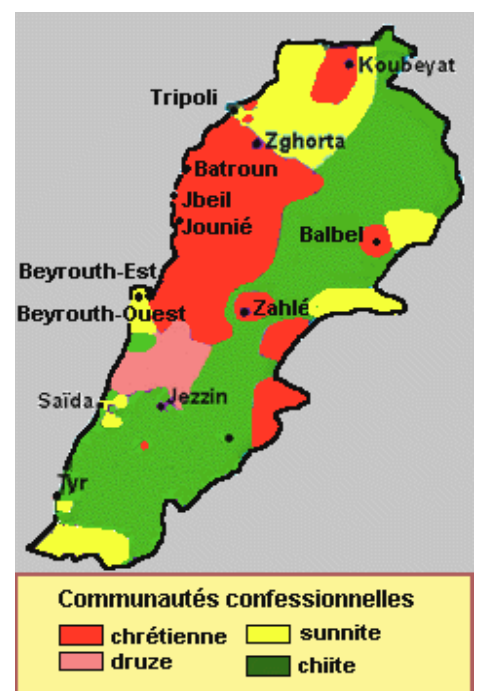
Alors qu'est-ce qui pousse ces personnes à persévérer dans leur implantation au Liban ? Sans doute ce pays offre-t-il à celui qui est prêt à « travailler beaucoup pour gagner peu » quelques opportunités professionnelles ; plus en tout cas que dans leur pays d'origine. Le maillage de réseaux confessionnels et communautaires offre aussi une importante ressource de solidarité et d'appui.

³ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *Rapport*, citation de IM. Jamil AIS Ayyed, Directeur de la Sûreté Générale : « *Le Liban ne doit pas être un pays de transit et encore moins un pays d'accueil* »

En partant du principe que les différents « groupes » concernés ne sont ni irresponsables, ni incompetents, nous nous attellerons dans ce memoire à decrirer et analyser la situation et les difficultes des refugies non-palestiniens au Liban. Nous chercherons à identifier les facteurs explicatifs de cette situation humanitaire deplorable. Nous verrons comment les autorites libanaises, le HCR Liban, les pays d'accueil potentiels et la population libanaise interpretent le statut de « pays de transit » du Liban ? Quelle est la logique qui regit les relations entre les parties? De quelle maniere et avec quelles consequences les politiques d'accueil des refugies des pays occidentaux interagissent avec celle du Liban



Carte générale du Liban



L'implantation des communautés confessionnelles

Définition du cadre théorique

Ce mémoire parle au présent. La période temporelle analysée est celle durant laquelle a été réalisée l'enquête de terrain. Les références qui seront parfois faites à d'autres périodes ont un but explicatif et cherchent à montrer l'évolution de la situation.

Les « parties » en présence évoquées dans l'annonce de la problématique, acteurs de l'analyse, sont les suivantes :

- Les réfugiés et demandeurs d'asile de différentes origines et religions
- la Sûreté Générale libanaise
- la police et l'armée (en tant que représentant la position du gouvernement libanais)
- le HCR Liban
- l'ensemble des Etats pouvant accueillir des réfugiés
- les Etats occidentaux engagés dans la guerre en Irak
- les communautés religieuses au Liban et leurs entités caritatives et politiques
- les ONG
- la population libanaise.

Il s'agit d'analyser les logiques poursuivies par chaque « groupe »; voir pourquoi il agit comme il le fait. Bien évidemment, la délimitation en « groupes » ou « parties » reste très artificielle. Elle est utilisée ici dans un mode opératoire, bien que la volonté soit d'être aussi précis que possible et d'éviter les amalgames. Il s'agit en effet la plupart du temps de logiques individuelles plus ou moins concordantes qui s'agrègent en une perspective collective mais le but n'est pas de questionner des personnes mais des logiques, des manières d'agir. Surtout, il ne s'agit pas de désigner des coupables mais de mieux comprendre pour pouvoir chercher des alternatives au système actuel de gestion de la situation.

Approche par la logique du système

Mon hypothèse de départ était celle d'une « logique de système » type *garbage can model* théorisé par Cohen, March et Olsen, appliquée à un aspect précis des relations internationales.

Par là j'entendais que chaque groupe poursuivant sa propre logique d'intérêt dans le cadre du rapport de force entre les parties, en arrivait à un résultat que personne n'avait souhaité. Ce n'est donc pas un compromis ni une solution raisonnée. Les modélisations proposées par la sociologie des organisations ont inspiré cette idée d'anarchie organisée par les rapports de force. Concrètement, cela signifierait que le HCR ne peut pas jouer son rôle, que le gouvernement libanais se montre modérément généreux et que les pays occidentaux poursuivent des logiques individualistes.

Remarques sur la méthode d'enquête

Ce mémoire est lié au projet de réalisation d'un documentaire audio visuel sur la situation des réfugiés non-palestiniens au Liban. Le but de ce film est de médiatiser les difficultés qu'ils traversent, pour sensibiliser un public occidental et libanais à cette problématique. En d'autres termes, nous souhaitons qu'en France du moins, seulement un nombre réduit de personnes puissent dire « je ne savais pas ». Nous espérons également que naisse un mouvement de solidarité envers les réfugiés au Liban. Celui-ci pourrait se traduire par l'envoi d'argent aux ONG sur le terrain et des signaux envers les gouvernements en faveur d'une augmentation des quotas d'accueil des réfugiés irakiens, soudanais et autres réfugiés au Liban et d'un traitement plus solidaire de ces personnes.

Ayant effectué un stage long à Amnesty International Australie au sein de la *Refugee Team*, à Sydney, et souhaitant travailler dans la coopération internationale, ce double projet mémoire - film documentaire, s'inscrit dans la cohérence du projet professionnel de son auteur.

Avec Karima Saidi, Marion Choppin, nous avons obtenu diverses bourses pour nous rendre au Liban. Nous étions logés à Beyrouth dans les locaux de l'ONG Insan, dans le quartier arménien de Bourj Hammoud, où résident également des réfugiés.

Nous avons établi un partenariat avec cette ONG qui nous a apporté un bon soutien logistique : conseils sur place, logement, utilisation de leurs bureaux et de certains outils

bureautiques. En contrepartie, nous nous sommes engagées à consacrer un chapitre de notre film à la médiatisation de leur travail auprès des enfants de migrants à Beyrouth.

Le fait de réaliser un film nous a ouvert de nombreuses portes, qui seraient sans doute restées fermées si nous nous étions présentées comme des étudiantes réalisant « seulement » un mémoire.

Nous avons réalisé une douzaine d'entretiens avec notamment Human Rights Watch, le HCR, Caritas, des avocats libanais spécialisés en Droit des migrants, Médecins du Monde, des libanais, des personnes irakiennes et soudanaises réfugiées au Liban... La liste exhaustive des personnes interviewées se trouve en annexe. Au total, nous disposons de près de 15 heures de film, incluant également quelques images de la ville. Les conditions de sécurité à Beyrouth n'étaient pas optimales (report répété des élections, éclatement de violences entre communautés) et il n'était pas possible de filmer dans la rue ni d'aborder des questions trop politiques en extérieur. L'armée libanaise était très présente dans les rues de Beyrouth et nous a, à plusieurs reprises, demandé d'arrêter nos prises de vues. Nous avons dû, une seule fois, montrer à un militaire ce que nous avons tourné.

Nous avons fait face à d'autres difficultés d'ordre pratique : rejoindre nos lieux de rendez-vous, la barrière linguistique, les entraves à la circulation... Nous avons également pu partager le temps du séjour quelques aspects « caractéristiques » du quotidien des habitants du quartier : coupures d'électricités incessantes, douches froides, logement humide et froid, circulation piétonne fortement déconseillée à partir d'une certaine heure... Cependant, dans l'ensemble, l'enquête s'est bien passée et les libanais que nous avons rencontrés se sont montrés coopératifs et accueillants.

Les méthodes d'enquête privilégiées sont l'entretien semi-directif et l'observation.

Nous cherchions à obtenir des réponses précises et possédions relativement peu de documents écrits sur notre sujet : quelques articles, qui demandaient à être réactualisés.

Nous devions nous contenter au départ d'informations peu centrées sur la thématique.

Nous avons néanmoins, par la suite, éprouvé le besoin de revenir à ces documents (notamment des livres sur Beyrouth et le Liban) pour les relire à la lumière des découvertes de terrain.

Au Liban, nous avons pu avoir accès aux quelques rapports qui tentent de mettre des mots et des chiffres sur la situation pour couper court aux rumeurs et au flou. Des spéculations concernaient notamment le nombre d'irakiens réfugiés au Liban comme le déplorait Stéphane Jacquemet, le représentant régional du HCR, dans une interview pour le Daily Star⁴.

Chaque rapport semble représenter une petite avancée pour les réfugiés et les associations qui travaillent pour eux car ceci permet d'objectiver une réalité trop souvent connue uniquement de ses protagonistes. Or, le flou tend à faire le lit des réactions de peur parmi la population⁵. Nous avons néanmoins appris que certains réfugiés n'acceptaient plus de répondre aux enquêtes, par peur de subir des retombées négatives ou par lassitude devant le peu d'améliorations effectives. A Beyrouth, le fait que nous soyons françaises et que nous réalisions un documentaire filmé en plus du mémoire a semble-t-il joué en notre faveur pour l'obtention d'interviews avec des personnes réfugiées et des représentants associatifs. Ceci n'a pas été le cas en revanche avec la Sûreté Générale libanaise, dont la directrice ne souhaitait visiblement pas s'exprimer publiquement.

Dans le choix des personnes interviewées, les ONG et autres associations ont une part importante car nous estimions qu'elles sont bien placées pour comprendre la situation et parler relativement librement, davantage du moins que les réfugiés eux-mêmes, les représentants étatiques et le HCR. Nous étions très intéressées d'autre part par la découverte du travail de ces ONG, qui viennent dans le cas libanais palier à l'absence de services publics nationaux ou internationaux.

L'observation a, quant à elle, été utilisée pour cerner le contexte. Ceci était d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait pour deux d'entre nous de notre première visite au Proche-Orient.

Il fallait donc relier les éléments théoriques en notre possession à ce que nous voyions. De plus, l'observation a permis de deviner ce qui se cachait derrière certains non-dits, nombreux dans ce cadre politique tendu.

⁴ Porth (Christian), *New report sheds light on plight of 50.000 Iraqis in Lebanon*, Daily Star, 15 /12/2007

⁵ Ainsi, un court reportage du journal de 20h de TFI du samedi 3 mai 2008 sur les personnes (notamment les prêtres et membres du réseau catholique) hébergeant des sans-papiers en France se terminait sur la déclaration suivante : « *il est aujourd'hui impossible de savoir combien de personnes en France aident les sans-papiers à rester en France.* »

Le caractère dispersé et caché de la population étudiée rendait la tâche très difficile quant aux possibilités d'utiliser la technique du questionnaire ou une autre méthode quantitative. Nous avons donc abandonné rapidement toute prétention de représentativité. Pour rentrer en contact avec les migrants, nous avons surtout mobilisé les canaux institutionnels et associatifs. Nous n'avons donc pas pu rencontrer d'individus ou de familles plus isolées.

Or, il y en a beaucoup, notamment des personnes jeunes venues seules pour envoyer de l'argent à leur famille restée au pays et n'ayant pas le droit de bénéficier de l'aide des ONG.

Nous avons lors de cette enquête dû gérer en plus des difficultés classiques à toute situation d'enquête, celles générées par un contexte politique et linguistique très particulier. L'effet enquêteur a sans doute joué, contribuant à l'impression d'une certaine homogénéité des discours des enquêtés. Le fait que les acteurs de la problématique aient en général eu entre leurs mains les quelques rares documents écrits existant sur le sujet vient appuyer ce consensus apparent. La barrière de la langue était bien sûr un obstacle pour les interviews qui ne se sont effectuées ni en français ni en anglais. Bien qu'ayant toutes trois étudié l'Arabe, nous ne maîtrisions pas suffisamment cette langue pour que l'on puisse se passer de l'aide d'un traducteur pour les interviews.

D'autre part, le contexte politique tendu imposait de notre part une neutralité de propos et d'attitude, lorsqu'une « crise de l'entretien » surgissait, c'est-à-dire lorsque que l'interviewé tenait des propos que nous jugions choquants⁶. Il s'agissait de ne mettre en danger ni les personnes qui nous aidaient, ni celle que nous interviewions, ni nous-mêmes⁷.

Pour cela, nous avons mis en place un certain nombre de mesures: neutralité vestimentaire, ciblage des questions plus ou moins politiques selon le lieu et la personne interrogée, interviews et tournage dans des lieux discrets, promesses de « flouter » les

⁶ Bachir (Myriam), Bussat (Virginie), L'entretien en actes, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, CURAPP, éditions PUF, 2000.

⁷ L'une des personnes que nous avons rencontrées, l'avocat Roland Taouk, a payé cher sa participation au documentaire « *Liban, le pays des esclaves* », sur les employés domestiques au Liban. Il est maintenant en procès à cause de cela.

visages de certaines personnes interviewées et de garantir leur anonymat, attention particulière en cas de présence des forces de sécurité intérieure ou de l'armée...

L'ouvrage *Construction identitaire et appartenance confessionnelle au Liban*, de Fabiola Azar⁸, qui présente des « jeux » et questionnaires d'apparence anodine permettant de poser des questions politiques délicates dans le cadre libanais (notamment sur le racisme, la violence ou les questions confessionnelles) sur un mode moins polémique nous a permis de préparer les interviews en connaissance des tabous. Nous tenions à ne pas plus valoriser une communauté qu'une autre. Face à un lobbying majoritaire en faveur de la communauté irakienne chrétienne, nous avons tenté de garder un certain équilibre dans l'analyse en contactant également des réfugiés irakiens musulmans.

La population étudiée est celle des réfugiés non-palestiniens au Liban. Ils ont fait l'objet de moins d'études que les réfugiés palestiniens qui sont installés depuis plus longtemps au Liban et leur situation, peu médiatisée, est aussi peu connue en France.

Le terme « non-palestiniens » peut sembler un peu barbare. Cela ne signifie pas que le sort des réfugiés palestiniens est plus enviable que celui des « non-palestiniens ». Il s'agit en réalité de s'intéresser non seulement aux réfugiés irakiens mais aussi aux réfugiés venant d'autres pays même s'ils sont moins évoqués dans ce rapport en raison du manque d'informations. Le Liban a été choisi comme terrain d'enquête pour la spécificité de sa situation politique qui complexifie les enjeux de la présence de réfugiés. Ce n'est pas pour autant le pays où il y a le plus de réfugiés irakiens, ni celui où ils vivent dans les conditions les plus difficiles. Il n'était pas simple de cerner la population à étudier car la distinction entre migrants économiques, demandeurs d'asile et réfugiés est assez problématique dans le contexte libanais. Ce sont donc les critères de détermination du HCR qui ont été pris en compte. Néanmoins, malgré nos efforts de rigueur, il est probable que certaines zones de flou persistent et que ceux qui seront désignés sous le terme de « réfugiés » soient en réalité des demandeurs d'asile, des demandeurs d'asile déboutés ou des personnes n'ayant encore jamais eu accès au bureau du HCR.

Les facteurs limitants de l'enquête

⁸ Paris, Editions L'Harmattan.

La portée de cette enquête est limitée par notre connaissance non exhaustive du sujet et du fait de la courte durée - limitée à 15 jours - du travail de terrain.

Nous n'avons d'autre part pas obtenu d'interview avec la Sûreté Générale libanaise ni avec les ambassades occidentales. Nous avons tenté de compléter les trous d'information par l'envoi d'emails et de lettres à ces institutions ainsi qu'à d'autres dont nous ne pouvions pas rencontrer de représentants.

La barrière de la langue et notre statut de jeunes étudiantes françaises ont, nous l'imaginons, limité notre capacité à accéder à certaines informations plus confidentielles et polémiques. Le sujet est complexe et sans doute de nombreuses choses ne nous ont pas été dites. L'impression d'une certaine naïveté peut donc se dégager de l'analyse car il est très possible que nous n'ayons pas eu tous les éléments en mains.

Une autre difficulté méthodologique majeure consistait à éviter de ne faire qu'une description de la situation, difficulté d'autant plus grande qu'il s'agissait de différencier film documentaire et mémoire.

Au terme de l'enquête, nous possédions un grand nombre d'informations. Les trier et les hiérarchiser n'a pas été simple. Dès le départ, une problématique a émergé. Néanmoins, problématiser tout le raisonnement s'est révélé plus complexe. Certaines données factuelles de base semblaient nécessaires à retracer, d'autant plus que la situation du groupe étudié est mal connue. Nous tenions également à garder une marge de liberté pour se faire l'écho de ce que les personnes avaient à dire d'elles-mêmes et de leurs vies. Comme le dit François de Singly, « ...l'objectivation de la réalité sociale doit inclure les représentations mentales des acteurs sociaux et celles de leur public. »⁹.

Entrons maintenant dans le cœur du sujet. Il s'agit d'abord de comprendre le terrain de l'enquête. Ce terrain est un pays ; le Liban, mais nous avons essentiellement enquêté dans la capitale ; Beyrouth.

Nous définirons ensuite qui sont ces réfugiés, autres que Palestiniens au Liban, pourquoi ils choisissent cette destination comme pays de transit, leur situation réelle dans le contexte politique et social local.

⁹ De Singly (François), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Editions Nathan, 2003.

Nous montrerons ensuite et chercherons à comprendre pourquoi le Liban n'a pas les conditions pour être « un pays d'accueil ». Pour cela, il semble nécessaire de passer par la référence au Droit International des Réfugiés.



Vue générale de Beyrouth



L'autostrade », axe dynamique de
Beyrouth



Siège de la Sûreté Générale Libanaise



Le centre ville de Beyrouth déserté



1 - Le Liban, pays de transit ?

La notion de transit évoque le passage d'un monde à un autre, d'une vie à une autre ; une situation temporaire. Les réfugiés non-palestiniens (Irakiens, Soudanais principalement) en « transit » au Liban recherchent la protection qui leur est octroyée par le Droit international.

Hélas, on le verra dans cette première partie, la tradition d'ouverture transnationale du peuple libanais et la proximité des confins de l'espace Schengen, ne suffisent plus à en faire un « Pays de transit » pour les réfugiés non palestinien de la région vers les destinations souhaitées par l'ensemble des acteurs sur place : les réfugiés eux mêmes, les Libanais et l'Etat Libanais, l'ONU et le HCR.

Nous étudierons d'abord les facteurs juridiques et politiques qui déterminent le contexte d'accueil des réfugiés au Liban.

Puis, nous identifierons les réfugiés autres que palestiniens. Nous chercherons à comprendre leurs motivations à passer par le Liban et décrirons leur parcours d'installation provisoire dans ce pays. Nous évaluerons l'impact des réseaux transnationaux communautaires et du facteur religieux sur leurs conditions d'accueil et d'installation.

1-1 - Les facteurs juridiques et politiques déterminant le contexte d'accueil des réfugiés au Liban

1-1-1 - Le Liban, un Etat et une nation jeunes et complexes, marqués par une forte et ancienne tradition d'émigration

L'Etat libanais est de création relativement récente. 93% de la population parle arabe libanais¹⁰. Le français, l'anglais, l'arménien et le kurde sont également parlés. La Constitution libanaise est inspirée du système français, mais elle laisse une grande part

¹⁰ Franciscans International, *Quelle protection pour les travailleurs migrants au Liban ?*

de liberté à chaque communauté au niveau du système d'éducation et de justice par exemple.

Les plus hauts postes politiques et les places à l'assemblée nationale sont répartis de façon formelle entre les diverses communautés. Le Président « doit » ainsi être Chrétien Maronite, le Premier Ministre Sunnite et le Président de l'Assemblée Nationale, Druze. La plupart des débats politiques sont marqués par l'appartenance confessionnelle, qui structure principalement les clivages communautaires. On parle de « société mosaïque » ou encore de « fourmillement de clans ». Le Liban connaît des difficultés de dialogue intercommunautaire et interculturel. Ce pays a une tradition de terre d'ouverture et d'accueil, de tolérance, mais il n'y a pas de réel équilibre entre les communautés.¹¹

Sont également libanais les 150.000 à 300.0000 ressortissants arabes, notamment syriens et palestiniens qui ont été naturalisés en 1994¹² ; mais la plupart vit maintenant ailleurs qu'au Liban. La constitution démographique et religieuse de la population est un véritable enjeu politique. Les communautés ont chacune intérêt à surestimer leur importance démographique. Pour cela, les estimations varient selon les sources. Il y aurait une majorité de musulmans, environ 60 à 65% (35% de chiites, 23% de sunnites, 5% de druzes et 1% d'alaouites), environ 35 à 40% de citoyens chrétiens (24% de maronites, 13% de grecs-orthodoxes, 3% d'arméniens orthodoxes, des jacobites, des syriaques, des chaldéens, des nestoriens, des catholiques fidèles à Rome...)...et moins d'une centaine de juifs¹³. La création de l'Etat libanais a favorisé les Chrétiens, notamment maronites, et les sunnites.

Un certain nombre de musulmans chiites restent eux à la marge de la société, formant une couche sociale déshéritée alors que la communauté chiite forme le groupe majoritaire au sein de la mosaïque libanaise.

Depuis longtemps, le Liban connaît une forte émigration. Il y a d'ailleurs davantage de « libanais » hors Liban (environ 10 millions si l'on compte l'immigration depuis le 19^{ème}, 2 millions si l'on s'en tient à l'émigration d'après 1975) que sur le territoire national. Ce flux migratoire persiste. Les libanais de confession chrétienne partent

¹¹ Durand (Thierry), *Liban, une terre en suspens*, Paris, Editions L'Harmattan, 2002.

¹² Décret 5247 du 20 juin 1994

¹³ Franciscans International, op. cit.

proportionnellement plus que les musulmans, et parmi eux, les chiites partent plus que les sunnites¹⁴.

Les personnes éduquées mais ne s'estimant pas assez aisées financièrement et les personnes pauvres sont celles qui quittent le plus le Liban.

Le départ de libanais surtout chrétiens et l'arrivée de réfugiés surtout musulmans ne va pas sans laisser de trace dans la balance démographique et politique, car les libanais expatriés n'ont pas le droit de vote. Les réfugiés ne peuvent voter au Liban, où la citoyenneté est très difficile à obtenir.

De nombreux chrétiens manifestent la crainte que la présence de nombreux réfugiés de confession musulmane ne modifie l'équilibre du tissu sociétal libanais, ajoutant à la présence de réfugiés palestiniens.¹⁵ C'est donc à travers ce prisme qu'il faut tenter d'analyser les enjeux de la présence des réfugiés au sein de la crise politique libanaise.

Les accords de Taëf (1989) qui ont mis fin à la guerre civile parlent de « fusion nationale »¹⁶. Est-ce possible et souhaitable dans un contexte de telle diversité ? Un certain nombre de chrétiens tiennent ainsi à préserver le système politique tel qu'il est plutôt que de passer à une démocratie du nombre qui les défavoriserait de par leur minorité démographique qui ne va qu'en s'aggravant. Ces données renvoient également à l'image négative que certains chrétiens libanais ont de certains musulmans¹⁷, moins ouverts et instruits pensent-ils. Ce préjugé est démenti par l'attitude des musulmans libanais, qui auraient majoritairement une image moins négative des chrétiens¹⁸.

Des raisons liées à l'histoire régissent également les relations intercommunautaires. Ainsi, les libanais sunnites ont, pendant la guerre, été aidés par les palestiniens majoritairement sunnites, ce qui fonde et entretient les bonnes relations entre ces communautés.

L'histoire récente du Liban est largement marquée par la violence, on peut citer notamment : la guerre civile débutée en 1975 (et finie en 1989 avec les Accords de Taëf), l'intervention syrienne en 1976, l'invasion israélienne de 1978 au Sud-Liban, l'offensive israélienne de 1982, la guerre civile de 1983-84, la « guerre de libération » de 1989, l'attaque israélienne de 1996, l'assassinat de Rafic Hariri en 2005, l'attaque israélienne de l'été 2006, les attentats et confrontations diverses en 2007, les tensions

¹⁴ Entretien avec Gilles (prénom modifié pour garder l'anonymat), jeune militant libanais travaillant pour le site internet du parti politique *Phalange*

¹⁵ Azar (Fabiola), op. cit., p. 187.

¹⁶ Entretien avec Gilles, personne citée

¹⁷ Cette image se retrouve ainsi par exemple dans les discours du parti chrétien *Phalange*

¹⁸ Azar (Fabiola), op. cit.

avec la Syrie, l'offensive armée du conduite par le Hezbollah à Beyrouth en 2008 ..., et le futur reste incertain.

Depuis plus d'un an, le pays traverse une grave crise politique qui se traduit par l'incapacité des partis à choisir un Président de la République et par l'impossibilité de dialogue entre la majorité parlementaire (sunnites et chrétiens maronites) et l'opposition (Hezbollah, chiites et chrétiens se réclamant du Courant Patriotique Libre de Michel Aoun). Cela entraîne une forte tension et paralyse les institutions.

Ainsi les conflits successifs ont déstabilisé l'Etat et la société et détruit une partie de ses infrastructures. Cette situation explique en grande partie pourquoi le Liban a choisi de ne pas être un pays d'accueil pour les réfugiés : comment un pays qui n'est pas en paix, qui estime ne pas pouvoir jouir d'une véritable indépendance et qui ne peut, au demeurant, fournir les prestations sociales élémentaires à ses propres ressortissants pourrait-il être une terre d'accueil ?

1-1-2 - La présence des réfugiés palestiniens, un facteur déterminant de la politique d'accueil au Liban

Quelques 300.000 palestiniens vivent au Liban. La moitié de ces personnes habitent dans des camps. Contrairement aux autres réfugiés, qui sont sous la protection du HCR, les palestiniens du Liban sont sous celle de l'UNRWA - Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient - créé en 1949. Cet organisme intervient en Syrie, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et au Liban. Il a le pouvoir d'aider directement les réfugiés palestiniens, sans avoir à passer par l'intermédiaire des autorités locales.

Les Palestiniens bénéficient en théorie d'un «droit collectif au rapatriement.». Ils n'ont pas le droit de s'implanter au Liban. C'est inscrit dans le préambule de la Constitution libanaise et les communautés chrétienne, chiite et druze y tiennent. Elles redoutent de « diluer leur électorat » et considèrent, comme beaucoup d'habitants du Moyen-Orient, que de telles naturalisations reviendraient à donner raison à l'« ennemi » Israël et à lui faire un cadeau.

La présence des Palestiniens est donc sensée être temporaire, mais en réalité le retour en Palestine reste, pour le moment, une fiction ; d'autant plus que les palestiniens vivant au Liban sont pour beaucoup réfugiés depuis 1948.

Ceci signifie qu'en cas d'accord de paix entre Israël et les palestiniens, leurs terres d'origine ne feraient pas partie de l'accord.

Pour beaucoup de ces personnes, le Liban n'est donc pas un « pays de transit » mais dans les faits, une « terre d'accueil temporaire ».

1-1-3 - La non signature par le Liban de la Convention de Genève place les réfugiés en situation de non droit

La *Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés* définit en Droit International qui sont les réfugiés :

« Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité ou son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner »

Les États signataires de cette convention s'engagent à accorder le statut de réfugié à tout étranger relevant des conditions imposées par cette dernière et à ne pas renvoyer des réfugiés contre leur gré dans un pays où ils risquent la persécution.

C'est ce que l'on appelle le principe de non-refoulement. Des services en matière d'éducation, de résidence, de statut et recours juridique ou encore de naturalisation sont en général accordés par les pays signataires.

Les personnes cherchant à obtenir le statut de réfugiés et la protection allant avec, sont désignées par l'expression « demandeurs d'asile ». Elles ont entamé les démarches et attendent que les autorités compétentes se prononcent sur leur dossier.

La personne réfugiée ou demandant l'asile doit se conformer aux lois nationales du pays où elle réside. Or, ce pays peut ne pas être signataire de la *Convention de 1951*.

Comme on va le voir, c'est le cas du Liban, où les réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens tombent, de ce fait, dans une sorte de vide juridique.

1-1-4 - Les « choix » de politique migratoire du Liban

Ainsi le Liban n'a pas signé la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et, pour les raisons évoquées précédemment, n'envisage pas de le faire, ne souhaitant pas s'imposer les devoirs d'accueil qui découlent de cette Convention.

Néanmoins, l'article 33, qui énonce le principe de non-refoulement¹⁹ est une obligation de Droit International coutumier pour tous les Etats, même non-signataires de la Convention.

Le Liban est d'autre part, partie d'un certain nombre de pactes internationaux :

- la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* qui stipule dans son article 14 que " *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* "),
- le *Pacte international sur les droits civils et politiques*, le *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels*,
- la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*,
- la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* qui précise dans son article 3 " *qu'aucun Etat partie n'expulsera, ne refoulera, ni n'extradera une personne vers un autre Etat où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture* "),
- la *Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes*,
- enfin, la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Mais, étant donné que l'on manque d'instruments de contrôle efficaces de l'application du Droit International, le fait que le Liban ait signé un certain nombre de conventions internationales ne signifie pas qu'il les applique.

¹⁹ " *Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* "

La législation libanaise prévoit elle même une possibilité d'admission dans le pays, par une commission had-hoc, de « réfugié politique » (loi de 1963 – section 8, articles 26 à 31, sur l'entrée et le séjour des étrangers au Liban). Néanmoins, cette modalité, qui pourrait pourtant apporter une solution juridique pour les réfugiés non-palestiniens, n'est quasiment jamais mise en œuvre.²⁰

En l'absence d'autres textes juridiques régissant l'accueil des réfugiés au Liban, un accord de principe entre le HCR et les autorités libanaises appelé *Memorandum Of Understanding*, apporte certaines garanties : notamment que, dans la mesure où le HCR s'engage à réinstaller rapidement les réfugiés dans des pays tiers, les autorités libanaises s'engagent à ne pas pratiquer une politique de renvoi de ces personnes dans leur pays d'origine. Pour cela, le Ministère de l'Intérieur libanais joue un rôle important de coordination et de décision²¹. Ces réfugiés sont censés se voir octroyer par la Sûreté Générale un permis de séjour temporaire garantissant leur libre circulation.

Le *Memorandum of Understanding* précise qu'un réfugié non-palestinien, non-irakien, arrivé au Liban illégalement et s'étant enregistré auprès du HCR moins de deux mois après son arrivée, peut se voir accorder un permis de circulation temporaire d'un an maximum²². Ce principe est fragile, il repose sur la confiance et non sur le Droit, d'autant plus que même dans le cadre des obligations juridiques peu de possibilités existent pour les réfugiés car peu d'avocats libanais sont spécialisés dans ces questions.

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés, malgré ses efforts n'est pas en mesure de garantir dans les faits la réinstallation en quelques mois des réfugiés non-palestiniens actuellement au Liban²³.

Cela prend en général plus de deux ans, ce qui laisse les demandeurs d'asile un long moment au Liban, sous la responsabilité des autorités libanaises.

²⁰ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens au Liban : quel avenir ?, Mission d'enquête, Hors série de *La Lettre mensuelle de la FIDH*, n° 335, Juin 2002,

²¹ Interview avec Bérangère Martin, coordinatrice de Médecins du Monde Liban

²² Human Rights Watch, *Rot here or die there, bleak choices for Iraqi refugees in Lebanon*, novembre 2007, p.17

²³ « Les Nations Unies ont donné pour mandat au Haut Commissariat aux réfugiés de conduire et de coordonner l'action pour la protection des réfugiés à travers le monde et la recherche de solutions au problème des réfugiés. Sa principale mission vise à chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. »

Ces délais, ajoutés aux faibles taux de réinstallation dans un pays tiers, incitent les autorités libanaises à tenter de décourager l'entrée des migrants et demandeurs d'asile faute de pouvoir contrôler leur temps de présence au Liban. Les politiques adoptées sont, ainsi que les relations entre le HCR et la Sûreté générale, soumises à des variations conjoncturelles.

Si l'on considère particulièrement les Irakiens, ils n'ont que des cartes du HCR car le *Memorandum* ne s'applique pas à eux. Devant l'afflux de personnes irakiennes, le HCR Liban a voulu mettre en place un régime spécial de protection temporaire (TPR ; *Temporary Protection Regime*) mais ce système n'a pas été accepté par les autorités libanaises, comme cela a également été le cas en Jordanie. Les cartes du HCR n'ont pas de valeur légale en droit libanais, contrairement aux permis de circulation temporaires.

Le gouvernement libanais tend à invoquer son droit à la souveraineté nationale pour faire prévaloir ses décisions sur les obligations internationales. Comme le HCR ne peut s'engager à réinstaller en moins d'un an les milliers de réfugiés irakiens, le *Memorandum of Understanding* ne peut s'appliquer à leur cas. Malgré l'accord de principe, il y a donc bien eu des réfugiés reconnus par le HCR qui ont été arrêtés et renvoyés dans leur pays d'origine.

Dans ce contexte, la plus ou moins grande tolérance dont peuvent bénéficier ces réfugiés dépend beaucoup des choix personnels des représentants de l'ordre qu'ils rencontrent. La loi, très dissuasive, laisse d'ailleurs une large place à l'arbitraire.

Ainsi, l'article 32 de la loi de 1962 sur l'entrée et la sortie du territoire punit d'une peine de prison d'un mois à 3 ans, d'une amende de 50.000 livres libanaises et souvent d'une expulsion les migrants en cas d'entrée illégale au Liban, sans octroyer ni aux réfugiés ni aux demandeurs d'asile un traitement de faveur.

Les réfugiés sont en général condamnés à une peine de prison d'un mois, une amende et le refoulement dans le pays d'origine, mis en pratique théoriquement uniquement si ce renvoi ne viole pas le principe de non-refoulement. L'amende peut être rachetée par des jours de prison supplémentaires.

La Direction de la Sûreté Générale a émis une circulaire accordant " un délai de trois mois aux ressortissants arabes et étrangers résidant illégalement au Liban afin de régulariser leur situation ", ce délai était ensuite prolongeable tous les trois mois.

Le problème pour les réfugiés, irakiens et soudanais notamment, est que pour entrer au Liban légalement il leur faudrait un visa, difficile à obtenir. Les irakiens par exemple ne peuvent obtenir de visa qu'auprès de l'ambassade du Liban en Irak ou à l'arrivée à l'aéroport de Beyrouth, pas aux frontières Liban-Syrie. S'ils postulent à l'aéroport pour un visa touristique, ils doivent être en possession de 2.000 dollars en liquide, d'une réservation d'hôtel et de billets de retour non-remboursables.

Ce n'est pas simple, pourtant 60.000 irakiens sont entrés légalement au Liban en 2006. On estime que moins de 20% d'entre eux auraient quitté le pays depuis²⁴.

Il serait possible pour les personnes en situation illégale de régulariser leur situation en payant une amende de 635 dollars ; en demandant un permis de résidence et un permis de travail obtenu grâce à un contrat de travail d'au moins six mois certifié par un notaire et accompagné d'un dépôt par l'employeur de 1.000 dollars à la Banque du Logement, d'une assurance et de tests prouvant qu'ils ne sont pas séropositifs. Par la suite, chaque année, le permis de résidence doit être renouvelé en payant entre 267 et 1.200 dollars, en fonction de la profession du réfugié²⁵. Les permis les plus onéreux permettent de régulariser la situation résidentielle de toute la famille pour un an.

Les personnes entrées avec un visa touristique qui aurait par la suite expiré, ne peuvent régulariser leur statut et sont susceptibles de recevoir des visites de la Sûreté Générale leur demandant de quitter le pays. Ces conditions sont plus que dissuasives pour des réfugiés qui sont pour la plupart dans une grande précarité économique.

Par le mariage, des solutions légales existent pour les femmes réfugiées, qui en s'unissant à un libanais peuvent prétendre à la nationalité libanaise. Les enfants de ces couples ont le droit à la citoyenneté libanaise. En revanche, un homme réfugié se mariant à une libanaise n'obtient aucun de ces droits, il peut en cependant demander des permis de résidence de trois ans renouvelables.

1-1-5 - L'impact des relations HCR / Sûreté générale sur les conditions d'accueil

²⁴ Human Rights Watch, *op. cit.*, p.21

²⁵ Human Rights Watch, *op. cit.* p.22

L'état des relations entre ces deux institutions détermine en bonne partie la qualité de l'accueil dont vont bénéficier les réfugiés non-palestiniens au Liban.

Lors de notre enquête, la représentante du HCR que nous avons rencontrée, nous a déclaré qu'actuellement ces relations étaient « très satisfaisantes ».

La Sûreté Générale a quant à elle refusé de nous accorder une interview avec la personne en charge de la question des réfugiés. Que peut-on en déduire ? Dans le doute, nous laisserons à nos interlocuteurs le bénéfice du doute. Les relations seraient donc, dans le temps présent, à priori plutôt bonnes. Il semblerait cependant que ce n'a pas toujours été le cas. Le rapport de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, datant de 2002, fait état de difficultés relationnelles qui auraient culminé en 2000-01.²⁶

Le surgissement de ces problèmes serait dû à l'urgence et à la multiplication des situations impliquant des réfugiés et demandeurs d'asile. En réaction aux blocages, il y a même eu des sit-in de personnes réfugiées devant les bureaux du HCR²⁷. Le HCR était débordé par le nombre de demandes qui affluaient. L'un des points sensibles est l'octroi des cartes de réfugiés par le HCR. Auparavant très stricte, le HCR Liban s'est mis à accepter plus de réfugiés et s'est fait traiter de « laxiste » par la Sûreté générale. La carte était de plus, selon la Sûreté générale, trop facilement falsifiable, ce qui faisait que les listes du HCR n'incluaient pas toujours les noms des « réfugiés » arrêtés par les autorités libanaises. Des accusations de corruption ont également été formulées à l'encontre de personnes travaillant pour le HCR.

Ce dernier dénonçait, y compris dans les médias, les expulsions de demandeurs d'asiles menée par la Sûreté générale, qui - selon Amnesty International - auraient concerné 300 personnes, entre Septembre 2000 et avril 2001.

Un autre problème, soulevé par de nombreux rapports et confirmé par nos propres observations, est l'opacité des critères de détermination du HCR.

Le terme « d'extrême vulnérabilité » reste vague. Les demandeurs d'asile sont à la fois perdus et défiants à l'égard de ces critères et donc des décisions en résultant.

On arrive à des situations aberrantes : écrivains publics vendant des récits tout faits permettant d'obtenir le statut de réfugié, avocats véreux, faux papiers valant une fortune

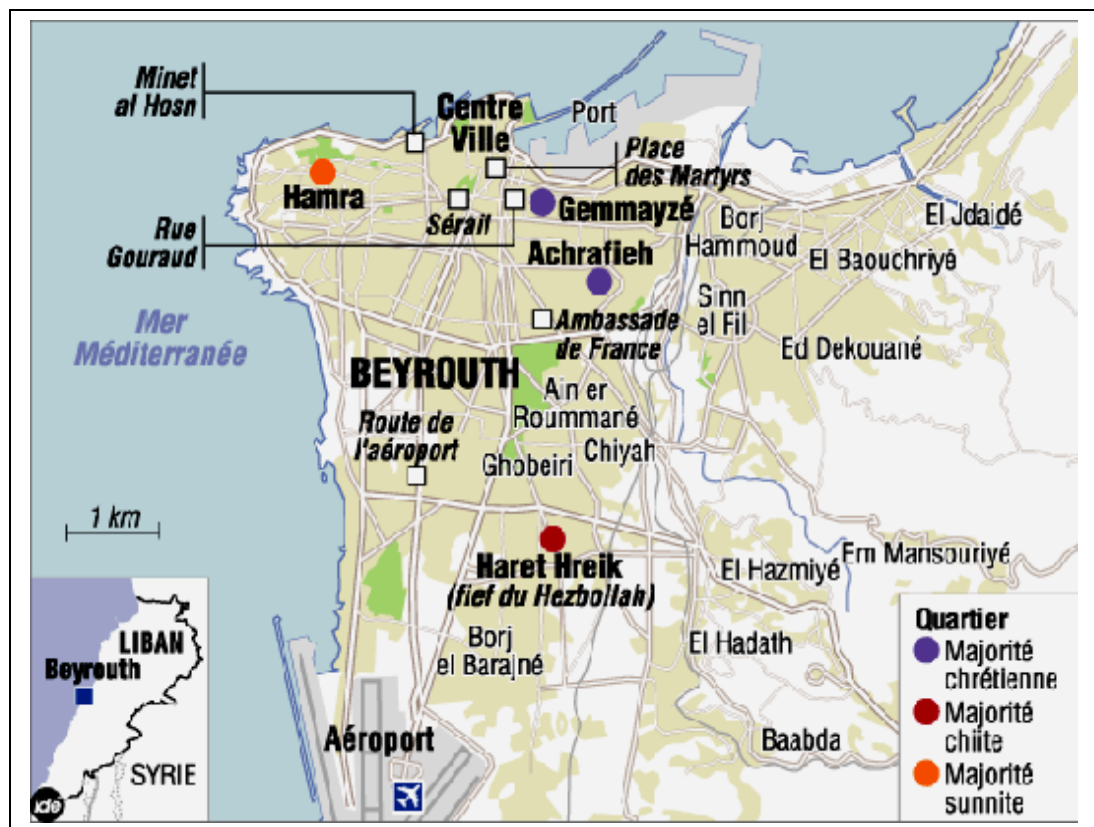
²⁶ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, op. cit.

²⁷ Entretien avec le docteur Mohanna, coordinateur de l'ONG Amel

(entre 1.000 et 6.000 dollars pour un faux passeport), tout ceci parce que le système ne toute façon ne peut pas fonctionner.

Concernant l'attitude des autorités libanaises à l'égard des réfugiés, il nous a été difficile d'évaluer la situation à l'heure actuelle. Les questions que nous avons posées ont reçu des réponses toujours très évasives, caractéristiques d'une certaine langue de bois.

Un nouveau Directeur a été nommé à la tête du HCR Beyrouth en 2002, M. Mustapha Djemali. Des renouvellements de personnels et l'instauration de systèmes d'organisations nouveaux tels que la rotation des personnels ont semble-t-il assaini le fonctionnement du bureau de Beyrouth. Il semblerait que les procédures mettent moins de temps, que la corruption se soit réduite, que le HCR et la Sûreté générale sont moins en opposition... et qu'il y a donc moins d'expulsions abusives. Pour le reste, la pratique de la vente des faux récits de vie, ici comme ailleurs, subsiste mais en coulisses.



Répartition de la population à Beyrouth

1-2 – Les réfugiés non- palestiniens au Liban

1-2-1 - Qui sont-ils, d'où viennent-ils ?

À la fin de l'année 2006, 726 réfugiés non-palestiniens et 2.549 demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR Liban.²⁸ La plupart sont des hommes. La majorité d'entre eux viennent d'Irak, du Soudan et de Somalie.

En 2006, le bureau du HCR à Beyrouth déclarait avoir accordé le statut de réfugié à environ 4.000 personnes, tandis que 4.000 autres personnes attendaient que leur demande d'asile soit traitée. Ceci posait le taux de reconnaissance à 10 à 15%. En 2006, le HCR recevait mensuellement environ 250 nouvelles demandes d'asile.

Au total, le nombre de réfugiés non-palestiniens vivant au Liban est impossible à définir. Si en 2006 le chiffre de 40.000 à 60.000 était avancé, aujourd'hui on serait plutôt autour de 60.000 à 80.000 personnes. La plupart souhaiteraient régulariser leur situation autant que possible mais pour des raisons pratiques et financières, ce n'est pas toujours possible.²⁹

1-2-1-1 - Les Irakiens

C'est actuellement le groupe qui est très largement majoritaire, avec environ 50.000 personnes dont moins d'un tiers seraient en situation régulière. Notons que cependant, selon les différentes sources les estimations varient entre 25.000 à 100.000 personnes.

En 2005, l'estimation était de 20.000, c'est dire la rapidité du flux d'arrivées. Ce groupe fait l'objet du plus d'études et d'attention de la part des ONG. Plus de 75% des réfugiés et plus de 90% des demandeurs d'asile sont originaires d'Irak.

Il y avait déjà des réfugiés irakiens au Liban avant le début de l'opération lancée par les américains et leurs forces de coalition (30% des réfugiés irakiens actuellement présents au Liban selon le rapport du Danish Refugee Council³⁰); des populations kurdes et chiites notamment, depuis les années 90. Ils étaient en nombre limité et parvenaient plutôt à bien s'intégrer dans la société libanaise du fait de leur formation supérieure.

²⁸ Porth (Christian), New report sheds light on plight of 50.000 Iraqis in Lebanon, *Daily Star*, 15 décembre 2007.

²⁹ Informations obtenues lors de l'entretien avec Lame Chechari, représentante du HCR Liban

³⁰ Porth (Christian), *ibid*

C'est à partir du déclenchement de la guerre en 2003 et la montée de l'insécurité dans les rues irakiennes que l'exode a augmenté. Néanmoins, le mouvement a pris de l'ampleur surtout à partir du bombardement de la Mosquée Al-Askariyya, à Samarra, en février 2006. Les personnes ayant fui leur maison sont déplacées à l'intérieur du pays (plus de 2 millions de personnes) et plus de 2,5 millions de personnes se sont rendues dans les pays voisins : Syrie (1,5 millions d' irakiens), Jordanie (750.000 à 800.000 irakiens), Turquie, Egypte et Liban.

La présence des réfugiés irakiens n'est donc pas un phénomène propre au Liban, c'est un fait partagé par divers pays du Moyen-Orient. L'Irak est devenu le premier pays d'origine des demandeurs d'asile dans de nombreux pays occidentaux³¹.

Au Liban, comme dans les pays voisins, toutes les personnes venant d'Irak ne sont pas reconnues comme réfugiés par le HCR. Certains n'ont même pas déposé de demande d'asile. Selon l'enquête du Danish Refugee Council, 67% seraient en possession d'un certificat délivré par le HCR mais seulement 12% auraient un permis de résidence au Liban³².

Certains sont venus pour des raisons économiques. La majorité vient du centre et du sud de l'Irak. Ils arrivent en famille. Beaucoup appartiennent à la classe moyenne. On trouve aussi des jeunes sans diplômes issus des années difficiles de l'Irak. Ils veulent travailler pour aider leurs familles restées au pays.

Cette part de migrants économiques tend à être majorée par les autorités libanaises pour des raisons politiques évidentes, ceci leur permettant de se dégager un peu d'une responsabilité morale d'accueil et de réserver aux réfugiés et demandeurs d'asile le même traitement qu'aux autres migrants.

Quoiqu'il en soit, dans le contexte irakien d'insécurité extrême, les raisons qui poussent au départ comprennent toujours la peur. C'est pour cela qu'en 2007 le HCR a décidé d'accorder quasi automatiquement le statut de « prima facie refugee » aux irakiens venant du centre et du sud de l'Irak et entrant sur le territoire libanais.

³¹ Human Rights Watch, *op. cit.*, p.11.

³² Danish Refugee Council, *Iraqi Population Survey in Lebanon*, novembre 2007, p 27.

Plus de la moitié des irakiens au Liban sont chiites selon le Danish Refugee Council. 19% seraient catholiques chaldéens et 12% sunnites.³³

La situation de quasi guerre civile qui sépare ces différentes communautés en Irak et est à l'origine de l'insécurité qui les fait fuir n'incite pas les autorités Libanaises à mettre en place une politique d'accueil. Elles craignent, non sans raison, que ses tensions intercommunautaires ne viennent renforcer celles qui au Liban divisent le pays.

1-2-1-2 - Les Soudanais

Les réfugiés venant du Soudan représentent selon le HCR un peu moins de 15% des réfugiés non palestiniens présents au Liban. Ces personnes fuient la guerre civile opposant des musulmans du nord du pays à des habitants du sud animiste et chrétien. Ce conflit a déjà causé la mort de deux millions de personnes et obligé plus de 500.000 autres à fuir.

1-2-1- 3 - Les autres réfugiés et demandeurs d'asile

Les réfugiés qui ne sont ni irakiens ni soudanais représentent environ 5% du total des réfugiés non-palestiniens au Liban. Ils peuvent être somaliens, égyptiens, tanzaniens...

1-2-2 - Le parcours des réfugiés non-palestiniens arrivés au Liban

La plupart des réfugiés arrivant au Liban viennent par voie terrestre. Logiquement, la Syrie est le lieu de passage le plus fréquent (les deux pays avec lesquels le Liban a une frontière commune sont la Syrie et Israël) car ses frontières sont plus perméables. La Syrie semble être, selon ce que nous ont dit les personnes interviewées, un lieu de passage abordable car le pays n'exige pas de visa pour les ressortissants des pays arabes. Or, l'Irak et le Soudan sont inclus dans cette catégorie. De plus, il existe une possibilité de corruption et des réseaux de passeurs relativement organisés qui font passer les clandestins, souvent venus en familles entières, par les montagnes.³⁴

1-2-2-1 - Pourquoi passer de Syrie au Liban ?

³³ Porth (Christian), op. cit.

³⁴ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, op. cit.

Plusieurs raisons poussent les réfugiés à rejoindre le Liban, plutôt que de rester en Syrie.

D'abord, la Syrie est dirigée par un régime dictatorial. Ensuite la plupart des habitants sont pauvres et occupent des emplois non-qualifiés payés moins de 150 dollars par mois, ce qui n'est pas suffisant aux yeux des irakiens pour faire vivre décemment leur famille³⁵. Enfin, certains irakiens évoquent la présence en Syrie des réseaux radicaux en œuvre en Irak. Selon les témoignages que nous avons recueillis tant à Beyrouth qu'à Damas, les réfugiés irakiens sont accusés par la population syrienne de tous les maux de la société : insécurité, hausse du prix des loyers et du coût de la vie en général.

Notons en revanche que des réfugiés soudanais se sont organisés pour travailler au ramassage des déchets.

Ceux qui rêvent du Liban l'imaginent ouvert d'esprit et offrant de bonnes opportunités de travail. Le Liban serait à leurs yeux un carrefour de civilisations, un pays où (comparé aux autres pays de la région) il serait possible de vivre quels que soient ses choix politiques et religieux et son mode de vie.

De fait, la population libanaise est en générale plus ouverte et tolérante. C'est aussi vrai que les chrétiens y sont plus protégés et plus libres qu'en Syrie.

Il paraît aussi plus facile d'avoir accès au bureau du HCR au Liban, alors qu'en Syrie il y a plus de demandeurs d'asile (plus d'un million d'irakiens).

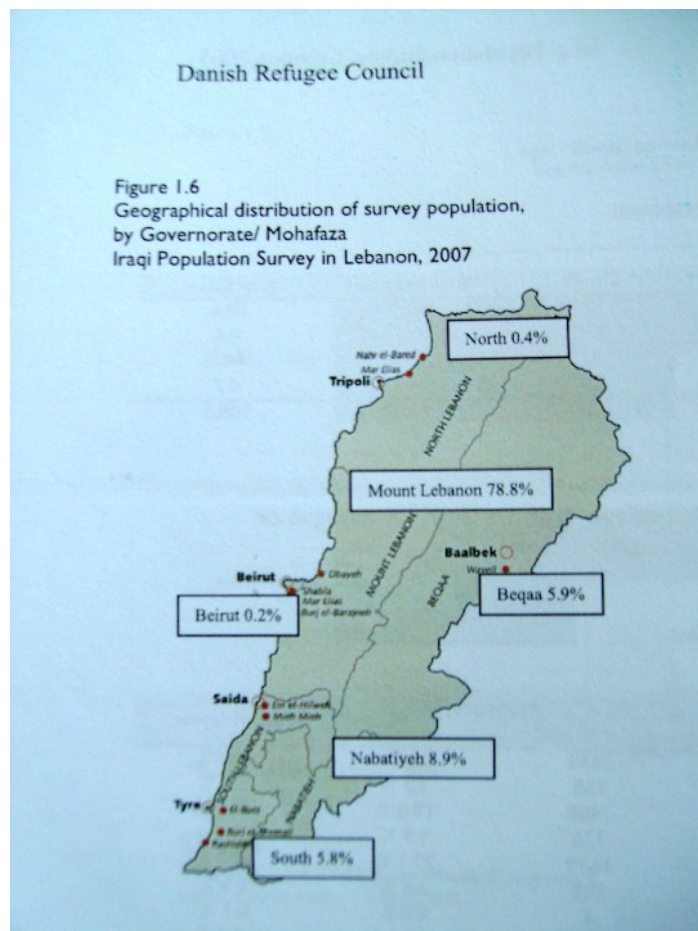
La situation politique au Liban fait d'autre part qu'il y règne une certaine anarchie ; il est possible de s'y cacher, notamment dans les quartiers contrôlés par le Hezbollah. Il est en outre parfois possible de s'en sortir en utilisant la corruption et il y a une certaine paralysie de l'Etat, créant des failles dans les systèmes de contrôle.

Cependant, ces arguments en faveur du Liban omettent que ce pays vit une forte crise politique et économique avec des conséquences sur l'emploi. Ajoutons la concurrence avec de nombreux travailleurs migrants syriens, en quête du travail qu'ils n'ont pas chez eux. On le verra par la suite, rares sont les réfugiés irakiens qui parviennent à retrouver au Liban le niveau d'emploi qu'ils occupaient dans leur pays d'origine.

1-2-2-2 - L'installation au Liban

³⁵ Human Rights Watch, op. cit.

Certains réfugiés ont choisi de s'installer dans la Bekaa, Nabatiyeh ou dans la région sud mais la plupart des réfugiés non-palestiniens au Liban résident dans la région du Mont-Liban. Les données restent assez incertaines car, ne l'oublions pas, il s'agit de personnes en situation irrégulière pour la plupart. Il est difficile de les localiser en dehors des recensements effectués par les communautés religieuses qui ne sont pas toujours objectifs³⁶.



Certains réfugiés irakiens semblent faire preuve d'une relative mobilité à l'intérieur du Liban puisque plus de 55% d'entre eux ont déménagé au moins une fois depuis leur arrivée et ce d'une région à une autre pour un quart d'entre eux³⁷.

Plusieurs réfugiés nous ont dit qu'à leur arrivée, ils avaient habité à l'hôtel, ne connaissant personne. Un certain nombre a été accueilli par d'anciens voisins ou

³⁶ Danish Refugee Council, op. cit.

³⁷ ibid, p 47

membres de la famille qui les ont aidés à s'installer. Les communautés religieuses jouent également un rôle important, comme l'a montré l'interview avec Monsieur Kassarji.

Deux modes de cohabitations sont identifiables :

- La cohabitation familiale, autour de la famille nucléaire élargie éventuellement aux cousins, neveux, frères... ; la moyenne familiale est de 2,9 personnes pour les irakiens.
- La cohabitation entre pairs. Elle concerne des jeunes venus seuls qui choisissent ce mode de logement solidaire pour faire face au prix des loyers.

1-2-2-3 - Implantation des réfugiés non-palestiniens à Beyrouth³⁸

Beyrouth constitue un point d'ancrage idéal pour beaucoup de réfugiés comme nous l'explique avec un certain lyrisme Jacques Beauchard : « Le site et la situation prédisposent la ville à être un havre de passage, oasis au débouché des routes du désert, escale des marins qui s'y avitaillent, ou encore carrefour naturel des migrations et, finalement, site d'une colonisation toujours relancée et ville siège d'une intégration sans fin reprise ».³⁹

Plus prosaïquement, disons que pour un réfugié, habiter dans ou près de Beyrouth permet d'être proche du bureau du HCR, des ONG, des institutions religieuses et du reste de leur communautés d'affiliation. Cela rend aussi les choses plus faciles pour se tenir au courant des changements législatifs et des nouvelles décisions du HCR.

Beyrouth aurait selon beaucoup tendance à s'adapter, à se recréer malgré les aléas de l'Histoire. Elle serait « nouvelle dans sa permanence »⁴⁰, arabe et internationale, carrefour de civilisations. Depuis 1970, âge d'or de Beyrouth, la crise est passée par là mais la ville a gardé une réputation de ville riche avec ses nombreuses banques, son capitalisme marchand, sa vie moderne.

³⁸ <http://www.libanvision.com/carte.htm>

³⁹ Beauchard (Jacques), *Beyrouth la ville, la mort*, Paris, Editions de l'Aube, diffusion Seuil, 2006.

⁴⁰ Beauchard (Jacques), op. cit.

Cette tradition d'ouverture commerciale réputée est doublée d'une image de ville libre, intellectuelle, où les possibilités de se reconstruire existent.⁴¹

Le territoire libanais n'est pas plus grand qu'un département français et les villes, notamment la capitale, ont été largement privilégiées par les gouvernements successifs (notamment sous Hariri) au détriment des campagnes. Il y a eu un fort exode rural. Pour beaucoup, le Liban c'est aujourd'hui Beyrouth et ses banlieues. Mais les conflits et les difficultés économiques ont augmenté le nombre de Beyrouthins pauvres, souvent arrivés avec l'exode rural. Les loyers ont fortement augmenté. Beyrouth est riche ou ne l'est pas du tout... cela dépend de quel quartier l'on parle.⁴² Des lieux comme l'Autostrade, le centre commercial ABC, Gemeyzé ou le Balad sont il est vrai des sortes de vitrines du monde globalisé. La diaspora libanaise, retournant pour partie régulièrement au Liban, contribue à nourrir cette impression de mobilité, de carrefour de civilisation. Les libanais restés au pays eux-mêmes ne semblent pas enclavés car le monde globalisé les atteint de plein fouet.

Les individus semblent encerclés par leur communauté mais en même temps livrés à eux-mêmes. Car personne ne peut faire semblant de ne pas savoir qu'il existe un ailleurs, des manières différentes de vivre et de voir les choses. Chacun peut être ici mais se croire autre part. « Chacun vit ici et ailleurs, se donne une présence de passage, avec visa pour l'Europe et les USA (,,,) toujours pris dans un projet de départ, ou de retour pour la majorité qui s'en est allé et qui rêve d'un arpent de terre libanaise. »⁴³ En cela, les réfugiés non-palestiniens à Beyrouth ne sont pas si différents des autres habitants du Liban.

L'implantation des habitants de Beyrouth dépend généralement de leur communauté d'appartenance. Les réfugiés se regroupent eux aussi dans certains quartiers par nationalité et groupe religieux, néanmoins on ne peut pas encore parler de quartier ethnique ou d'enclave ethnique car ils restent minoritaires dans les quartiers où ils résident et leur visibilité dans l'espace public reste faible. Certains commerces sont ainsi tenus par des irakiens mais cela reste peu fréquent.

Au sein de la capitale, les réfugiés résident surtout dans les quartiers modestes, sur la base de critères confessionnels : l'ouest et le sud pour les irakiens musulmans, Daarieh

⁴¹ Vindt (Gérard), *La naissance de l'économie-monde méditerranéenne*, Alternatives économiques, n°265, janvier 2008.

⁴² Azar (Fabiola), op. cit., p 75.

⁴³ Beauchard (Jacques), op. cit.

pour les chiites, l'est pour les chrétiens, Sarba et Ghadir pour les soudanais... 22% des réfugiés irakiens auraient trouvé le moyen d'être logés « gratuitement », en général sur leur lieu de travail⁴⁴.



Une rue du quartier Bourj Hammoud, à Beyrouth

Dans le quartier où nous logions, Bourj Hammoud, les réfugiés étaient pour la plupart soudanais. Ils étaient très peu visibles dans la rue. Certains travaillaient dans le traitement des déchets. On pouvait voir les enfants se rendre à l'école d'INSAN très tôt le matin, c'était à peu près tout. Dans le foyer INSAN où nous logions, venaient des femmes soudanaises, amies de la femme qui s'occupait du foyer. Dans la rue, il y avait peu de chances de rencontrer ces personnes et pourtant elles habitaient tout près.

Hors de Beyrouth, l'implantation des réfugiés non-palestiniens suit de même les divisions communautaristes libanaises. Il est néanmoins intéressant de noter qu'un certain nombre d'irakiens sunnites résident dans des zones dites chiites.

1-2-2-4 - Leur inscription dans le contexte économique et professionnel

⁴⁴ Danish Refugee Council, *op. Cit.*, p 31

Les réfugiés que nous avons rencontrés ne semblaient pas naïfs quant à la situation économique du Liban et le fossé entre l'image et la réalité.

Les professions pouvant être exercées de manière illégale par les hommes réfugiés et demandeurs d'asile sont celles de porteur, gardien, coursier, ouvrier d'usine, pompiste dans une station service, agriculteur, manoeuvre, vendeur, jardinier ou encore ouvrier du bâtiment. Gardien d'immeuble est un métier prisé car il offre une certaine sécurisation et un logement gratuit, donc beaucoup d'irakiens recherchent ce genre d'emploi.

Les femmes, elles, se voient souvent réserver les tâches liées au travail domestique : « Certaines femmes de réfugiés travaillent illégalement comme femmes de ménage en *free lance* dans plusieurs maisons ; 2h quelque part, 3h chez un autre employeur... Les hommes travaillent dans les stations essence.⁴⁵ »

Les réfugiés ont besoin d'un sponsor pour pouvoir travailler légalement, c'est à dire d'un employeur se portant caution pour eux. Cette caution est de 1.000 dollars, auxquels il faut ajouter d'autres frais divers. Ceci est un frein à l'employabilité.

Finalement ce qui relie le plus sûrement réfugiés et migrants de toutes origines aux travailleurs Libanais au sein des quartiers ce sont les effets des difficultés du pays : l'inflation, l'insécurité et la crise économique sont partagés par tous. Les loyers sont élevés et les ménages libanais pauvres doivent comme les réfugiés n'ayant plus d'économies d'avance s'entasser pour 150 dollars par mois dans des logements exigus comportant souvent une seule pièce à vivre faisant office de chambre pour toute la famille. C'est là que la solidarité familiale (cohabitation entre plusieurs générations) et communautaire s'exprime le plus. Ainsi, deux familles de réfugiés irakiens chrétiens que nous avons rencontrées avaient meublé leur logement grâce à des dons venant de membres de leur communauté nationale et religieuse.

1-2-3 - L'impact des réseaux transnationaux communautaires et du facteur religieux

⁴⁵ Mme Mohanna, avocate à la cour.

J'ai lors de l'enquête tenté de questionner l'existence de réseaux communautaires de réfugiés au Liban. Cette dernière ne semble pas évidente. Si certains réfugiés ont parlé d'une solidarité communautaire entre réfugiés (ainsi, des familles chrétiennes chaldéennes logent des réfugiés chaldéens) pour d'autres celle-ci n'existait pas. Si on peut parler de liens d'entraide entre voisins, évoquer des « communautés », malgré l'existence de réseaux, d'associations et de réunions culturelles, ne fait ici pas forcément sens.

Les communautés sont des cellules d'appartenance dont les membres partagent un certain nombre de référents culturels, moraux, artistiques et de constructions symboliques et souvent religieuses communes.

Les communautés transnationales au Liban ne se limitent pas aux réfugiés ni aux migrants, elles engagent libanais et familles restées dans le pays d'origine ou d'accueil.

On peut parler de communautés dé-spécialisées.⁴⁶ Selon Anderson, toutes les communautés plus grandes qu'un village où les contacts sociaux se font en face à face, s'imaginent et sont imaginées, intellectualisées. Au départ, les réseaux reposent souvent sur des liens familiaux ou d'amitié, parfois appelés « liens naturels », basées sur une certaine localité. Dans un second temps, on doit recourir à l'abstraction pour tenter de se les représenter dans leur globalité et sentir les liens entre les individus, ce qui laisse un espace de liberté où peuvent se glisser les représentations créées. L'expérience des inégalités et de l'insécurité tend à forger une identité communautaire commune, mise à mal mais paradoxalement aussi renforcée par la montée de l'individualisme, du libéralisme et la globalisation, qui renvoient chacun à lui-même pour s'en sortir. L'appartenance à une communauté est désormais plus souvent choisie, sollicitée pour les ressources qu'elle procure et non par tradition.

Si ce n'est pas la communauté immigrée qui remplace l'absence de cadre d'accueil dans le contexte libanais, qu'est ce qui le remplace ?

Quels sont les autres groupes qui rentrent en jeu ? Les réfugiés non-palestiniens au Liban seraient-ils utilisés dans une optique stratégique par d'autres groupes ? Seraient-ils pris dans des logiques les concernant mais les dépassant également ?

⁴⁶ Kennedy (Paul, Roudometof (Victor), *Communities across borders under globalising conditions : new immigrants and transnational cultures*, transnational communities programme, Economic and social research council, working paper series edited by Ali Rogers

Nous nous sommes intéressées au cas de la communauté catholique chaldéenne, de laquelle font partie des réfugiés irakiens. Elle bénéficie d'un relativement bon lobbying avec de puissants relais dans les pays occidentaux, ce qui n'est pas forcément le cas des autres communautés. Le cardinal Emmanuel III Delly, patriarche des chaldéens, a lancé à l'encontre des autorités libanaises un appel en faveur d'un meilleur accueil des irakiens. Monseigneur Michel Kassarji, représentant de la communauté chaldéenne, se fait le dénonciateur de la persécution des chrétiens en Irak et a organisé avec ses collaborateurs une exposition de photographies et de films à Hazmieh (quartier chrétien de Beyrouth) pour montrer la violence subie par ces personnes, qualifiées de « martyrs » par la communauté. Les réfugiés d'origine soudanaise entretiennent également des liens interpersonnels entre compatriotes qui sont mobilisés dans la recherche d'un logement, d'un emploi. Néanmoins, là aussi, la variable confessionnelle divise le groupe national en deux communautés ; les soudanais musulmans et les soudanais chrétiens, qui ne vivent pas dans les mêmes quartiers et ne se parlent guère. Il semblerait en revanche que les réfugiés irakiens sunnites ne soient pas très organisés en communautés⁴⁷ ce qui nuance encore l'idée d'un communautarisme systématique.

Après avoir formulé l'hypothèse selon laquelle le facteur religieux serait finalement à nuancer dans l'analyse de ma problématique, suite à l'enquête et à travers les témoignages recueillis, je suis revenue à le considérer comme un point clef, de même que l'idée compliquée d'une « arabité commune » qui influencerait l'accueil des réfugiés. Par exemple, l'accès à la prison de Roumieh a été refusé à un prêtre soudanais sous prétexte « qu'on ne pouvait quand même pas donner des autorisations à toutes les confessions ». ⁴⁸ Comment interpréter ceci ? Le rôle des tribunaux religieux libanais et leur capacité à s'immiscer dans des affaires privées peut ainsi ne pas être accepté par certains réfugiés et demandeurs d'asile.

Il semblerait bien que les diverses communautés irakiennes et soudanaises au Liban viennent calquer sur le système libanais les divisions à l'origine des conflits dans leur pays d'origine.

1- Du transit au « cul-de-sac »

Nous verrons dans cette seconde partie comment et pourquoi le Liban, au lieu d'être une « terre de transit » vers les pays tiers, se transforme en une voie sans issue, en dépit de

⁴⁷ Human Rights Watch, *op. cit.*

⁴⁸ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, *op. cit.*

ce que souhaitent les réfugiés, les libanais et le HCR. Les raisons sont d'abord à rechercher du côté des pays tiers de destination (USA, Australie, Pays Européens) qui pourtant pour certains portent une responsabilité dans les crises qui ont poussé les réfugiés à quitter leurs pays d'origine.

Nous analyserons les conséquences de la fermeture des pays de destination en mettant en évidence le pourrissement de la situation des réfugiés pris dans un véritable « cul de sac ». Enfin nous évaluerons l'impact et les limites de l'action des ONG.

2-1 - Ce qui fait que le Liban n'est pas un pays de transit

2-1-1 - Les politiques et attitudes des pays de destination

2-1-1-1 - Les critères d'accueil

Comme nous l'a expliqué Mme Chedrawi, le HCR Beyrouth sélectionne les personnes pouvant prétendre à la réinstallation selon des critères de vulnérabilité mais ce sont les pays d'accueil qui prennent la décision finale en fonction de leurs propres critères. Pour le Canada par exemple, le niveau d'études du candidat compte beaucoup.

L'état de santé de la personne et l'évaluation de ses « chances d'intégration » sont d'autres critères prisés par les pays occidentaux.

2-1-1-2 - La situation politique interne de chaque pays

L'acceptation dépend également de la situation politique interne de ces pays et de facteurs conjoncturels. Les longues attentes, les faibles quotas d'acceptation et le fait que de nombreux réfugiés qui avaient pourtant été officiellement acceptés pour la réinstallation n'ont finalement jamais été accueillis dans le pays « d'accueil » trouvent leur explication dans les politiques sécuritaires développées dans les pays occidentaux.⁴⁹ Peur du terrorisme et de l'immigration se complètent et se nourrissent l'une l'autre, au grand dam des réfugiés et demandeurs d'asile en transit au Liban. Le « 11 septembre 2001 » y est sûrement pour quelque chose.

⁴⁹ « Sur 900 personnes reconnues comme demandeurs d'asile en 2000 il n'y a que 300 personnes qui ont pu partir ». Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Rapport, Hors série de La Lettre mensuelle de la FIDH, n° 335, Juin 2002, Réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens au Liban : quel avenir ?

2-1-1-3 - Vers quels pays peuvent-ils aller ?

La « solution » actuellement prônée par la majorité des personnes que nous avons rencontrées est la réinstallation des réfugiés dans des pays tiers pouvant leur assurer des conditions de vie plus décentes. Les principaux pays d'accueil sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Suède.

En décembre 2007, l'agence des Nations Unies pour les réfugiés a annoncé qu'elle avait dépassé son objectif de 20.000 cas de réfugiés irakiens présentés pour réinstallation pendant l'année 2007. Un total de 20.472 réfugiés irakiens parmi les plus vulnérables à 16 pays de réinstallation, dont les États-Unis, l'Australie, le Canada, la Suède, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, le Brésil, le Chili, la Finlande, la Norvège, le Danemark, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Allemagne.

«Sachant qu'il ne reste que trois semaines avant la fin de l'année, nous restons cependant extrêmement préoccupés par le faible niveau des départs à ce jour », avait déclaré Vincent Cochetel, le Directeur adjoint de la division de la protection internationale de l'UNHCR.

Au 1er décembre, un total de 4.575 Iraquiens avaient rejoint leurs pays de réinstallation, soit environ 22% du nombre total de cas transmis. Sur ces 4.575 Iraquiens réinstallés, 2.376 se sont rendus aux États-Unis, 747 au Canada, 745 en Suède, 456 en Australie et 122 aux Pays-Bas. Les autres sont partis vers d'autres pays. L'UNHCR a, sans discontinuer, encouragé les pays de réinstallation à accélérer leurs procédures afin de permettre aux réfugiés les plus vulnérables de partir au plus vite.

Pour la grande majorité des réfugiés, le Liban se transforme inexorablement en voie sans issue.

2-1-1-4 - Les conditions de mise en relation et de traitement des demandes

Les réfugiés sont mis en relation par le HCR avec l'ambassade du pays qui doit les accueillir mais, souvent, bien peu d'informations leur sont transmises.

Ainsi, certains réfugiés irakiens que nous avons rencontrés possédaient une carte de réinstallation aux USA mais pas de date de départ ni d'explication. Ils ne parlaient pas anglais et l'incertitude ne les poussait pas à faire l'effort d'entamer l'apprentissage de la langue dans l'attente. Seule une date de rendez-vous avec le HCR fixée dans un délai de quelques mois leur donnait un point de certitude. L'attente peut durer des mois, voir des années, avec un flou quasi-total sur les possibilités futures.

Pour l'Australie, les candidats postulent directement auprès des autorités australiennes sans l'intermédiation du HCR.

Ainsi les politiques restrictives à l'égard de l'accueil de personnes étrangères s'appliquent sans s'adapter vraiment aux variations des besoins des personnes vulnérables comme le sont les réfugiés au Liban. Pire, une concurrence se crée entre réfugiés : l'afflux de nouveaux réfugiés irakiens fait perdre leur place pour la réinstallation à des familles vivant au Liban depuis longtemps mais considérées comme moins prioritaires que les nouveaux arrivants.⁵⁰ La plupart de ces familles arrivées avant 2003 ne remplissent pas ou plus les critères du HCR pour pouvoir prétendre à une réinstallation dans un pays tiers, alors même que leur situation est très précaire⁵¹. Ceci engendre une forte lassitude chez les personnes qui doivent de nouveau attendre leur tour, sans doute en vain.

2-1-1-5- Le contre exemple de la Suède

La Suède a fait le choix d'accueillir des réfugiés irakiens et soudanais⁵². Elle participe également à la réinstallation de réfugiés non-palestiniens vivant au Liban, à raison de 50 à 60 personnes par an.

Les groupes les plus susceptibles parmi les irakiens d'obtenir l'asile en Suède sont les chrétiens⁵³, les Mandéens, les femmes, les intellectuels victimes de persécutions, les palestiniens et les personnes visées par le mouvement d'insurrection. L'Etat suédois paie le voyage de ces personnes et leur fournit un logement à l'arrivée, ainsi que des

⁵⁰ Porth (Christian), op. cit.

⁵¹ Danish Refugee Council, op. cit.

⁵² En 2007, 731 irakiens et 6 soudanais ont été accueillis à travers le programme de quotas, Informations délivrées par Ruben Ahlvin, du Swedish Migration Board.

⁵³ Bien que selon les autorités suédoises avec lesquelles nous avons été en contact « la religion ne constitue pas un critère de choix pour l'Etat suédois »

cours de suédois, une aide à la recherche d'emploi et un revenu garanti pendant deux ans⁵⁴.

2-1-2 - Rôle des rapports de force entre pays

Ce n'est ni le Liban, ni la Jordanie ni la Syrie qui sont à l'origine des problèmes en Irak et pourtant ils paient le prix de ce qui s'est mal passé en Irak. Alors que l'on dit à ces pays « vous êtes les voisins, vous ne pouvez pas les laisser tomber », la communauté internationale doit prendre un rôle plus actif.

« Les pays occidentaux ont peur de prendre les irakiens : « Aux USA, l'opinion publique est fatiguée du dossier de l'Irak. Chaque réfugié irakien qui arrive aux USA c'est un rappel de ce qui s'est mal passé en Irak. Il y a le *backlash* depuis le 11 septembre. Et politiquement, pour les pays engagés dans la guerre en Irak, prendre un grand nombre d'irakiens, c'est admettre qu'ils ont échoué.⁵⁵ Les procédures de *resettlement* durent longtemps. Les USA n'atteignent pas leur quota de 8.000 irakiens, en partie à cause de complications et d'enquêtes ; ça prend beaucoup de temps avant d'accepter des irakiens. Il y a eu une petite amélioration ces derniers temps mais ça reste trop peu. Pourtant, ce que l'armée américaine dépense par jour en Irak est plus que ce que les USA donnent aux réfugiés irakiens par an. S'ils affectaient plus d'argent aux irakiens réfugiés, on pourrait qualitativement améliorer leur vie ».⁵⁶

Comment se décident les quotas de réinstallation ? Ne peut-on estimer que les pays faisant partie de la coalition qui a envahi l'Irak possèdent une responsabilité particulière à l'égard des réfugiés irakiens ?

Selon M. Nadim Houry, de Human Rights Watch, ce serait aux pays de la coalition de partager la responsabilité d'aider les réfugiés irakiens et de trouver des solutions durables pour eux.

« La couverture médiatique, bien qu'elle s'améliore, reste insuffisante en ce qui concerne ce qui se passe avec les irakiens. L'opinion publique avait été mobilisée en faveur des boat people alors que l'on

⁵⁴ Informations obtenues auprès de la représentation Suédoise à Beyrouth

⁵⁵ Entretien avec M. Nadim Houry

⁵⁶ Entretien avec M. Nadim Houry

ne voit pas les irakiens qui sont cachés dans les banlieues et où peu de caméras vont. Cela est une des explications du peu de mobilisation. Il y a donc un besoin de pressions internationales et de mobilisation de leurs populations. S'il y a une certaine solidarité de l'opinion publique, elle n'est pas concrète. Il y a eu des oppositions à la guerre en Irak et maintenant les gens disent « mais on était contre ». Il faut aujourd'hui se mobiliser à nouveau pour ces gens qui ont payé le prix du régime de Saddam Hussein, de l'invasion et de la guerre civile en Irak depuis les années 80.

Notons que les palestiniens qui étaient réfugiés en Irak, accueillis par le régime de Saddam Hussein, sont aujourd'hui doublement réfugiés. Avec la chute du régime, ces palestiniens ont été renvoyés de leurs maisons et se sont retrouvés otages des tensions internationales. Ils ont voulu aller en Jordanie, le pays a refusé. Israël ne voulait rien entendre. La Syrie a accepté un petit nombre de ces palestiniens, qui avaient passé des mois dans des camps dans le désert. Il y a encore des camps, entre la Syrie et l'Irak ».

En refusant d'accueillir les réfugiés, les pays occidentaux contribuent à leur faire ressentir l'impression d'être de trop partout.

Qu'est ce qui empêche les pays occidentaux d'accueillir ces réfugiés ?

La peur de l'islamisme ? Des considérations économiques liées au chômage ? La peur d'accueillir des personnes ayant vécu dans des zones instables et violentes ? La peur de créer un « appel d'air » en donnant l'impression qu'ils ouvrent leurs frontières ?

2-2 - La situation des réfugiés non palestiniens est en train de se dégrader

Alors que la communauté internationale les maintient au fond du « cul de sac », les réfugiés non-palestiniens au Liban sont pris dans des enjeux qui les dépassent.

Si l'on se reporte à l'enquête effectuée par Olivier Clochard et Kamel Doraï en 2005⁵⁷, on peut se rendre compte que peu de choses ont changé dans un sens positif depuis trois ans. La crise s'est ancrée dans le long terme avec les irakiens qui ne vont certainement pas rentrer en Irak avant de longues années. Le Liban tend à choisir la politique de l'autruche, se cramponnant à l'idée que ces réfugiés ne sont pas le problème du Liban, même s'ils résident sur le sol libanais. Ce faisant, les autorités libanaises entretiennent l'amalgame entre réfugiés et migrants économiques afin de mettre la population libanaise de leur côté.

En ce qui concerne le Soudan, l'opinion sous-jacente pour la partie libanaise est que l'Etat soudanais fermerait les yeux sur les départs de ses ressortissants car finalement cette immigration l'arrangerait. Les autorités libanaises prennent pour preuve de cela le fait que de nombreux soudanais, même demandeurs d'asile, ont pu obtenir des documents d'identité officiels de la part de leurs ambassades.

L'enjeu pour de nombreux libanais réside au final moins dans la présence des étrangers que dans le risque qu'ils acquièrent à terme la nationalité libanaise, sous pression interne ou externe (syrienne, occidentale) et puissent exercer une pression électorale car les étrangers n'ont pas le droit de vote. Il est très difficile d'obtenir la nationalité libanaise, ce qui est encore une preuve de l'absence de volonté d'accueil du Liban.

⁵⁷ Aux frontières de l'asile, les réfugiés non palestiniens au Liban

2-2-1 - Les réfugiés doivent donc survivre au Liban entre marginalisation et insécurité

Si l'insécurité et la marginalisation concernent de plus en plus d'habitants dans les quartiers de Beyrouth, les réfugiés sont parmi les premiers concernés. C'est ce qui se dégage de notre l'enquête mais aussi des enquêtes de terrain ayant été réalisées par d'autres investigateurs.

Ainsi, en 2007, le Danish Refugee Council avait effectué un sondage d'où il ressortait que plus de la moitié des réfugiés irakiens ne se sentaient jamais en sécurité au Liban⁵⁸. Leur hantise suprême est de se retrouver en prison suite à un contrôle d'identité et d'être renvoyés dans leur pays d'origine. Barricadées dans leurs logements, dans leurs quartiers, ces personnes ne peuvent se construire d'avenir au Liban. De peur de se faire prendre par les autorités libanaises, ou d'être dénoncées, elles restreignent drastiquement leurs allers et venues et leur vie sociale.

Elles ne peuvent travailler légalement et en sécurité pour un salaire correct selon les standards libanais. La vie est chère au Liban par rapport au reste du Moyen-Orient ; on pourrait comparer le niveau des prix à celui des pays de l'est de l'union européenne. Le salaire minimum est de 200 dollars mais de nombreux réfugiés gagnent moins que cela. La perte de statut social, pourtant souvent bien réelle, devient un souci présent mais presque secondaire, s'effaçant devant les soucis plus quotidiens : payer le loyer, assurer le futur proche. Les problèmes de santé ne sont pas toujours traités, dans un contexte où des solutions de remboursement existent (notamment avec Caritas) mais impliquent l'avance de la dépense par les familles.

Les hommes chefs de famille ayant plus de risque de se faire arrêter, ils restent souvent à la maison tandis que leurs femmes et leurs enfants travaillent. Comme l'a expliqué Charles Nasrallah, certains hommes participent à des réunions politiques clandestines au sein des représentations au Liban des partis politiques de leurs pays d'origine. À partir de douze ans, une grande partie des adolescents travaillent⁵⁹. Dans la mesure où aucun organisme quel qu'il soit n'accorde de revenus de survie, il n'y a pas d'autres choix pour les familles qui n'ont en général plus d'économies à ce stade.

⁵⁸ Danish Refugee Council, op. cit.

⁵⁹ Danish Refugee Council, op. cit.

Un certain nombre de nouveaux arrivants viennent avec un peu d'argent de côté mais les prix au Liban étant bien plus élevés qu'en Irak ou au Soudan, ces économies fondent rapidement. Quel sera l'avenir de ces enfants obligés d'abandonner l'école précocement pour subvenir aux besoins de leurs familles ? Il y a d'ailleurs un problème d'intégration à l'école libanaise car certaines matières sont étudiées en français ou en anglais alors qu'en Irak c'est en arabe. Certains enfants ont manqué une année d'école ou plus dans la fuite, en Syrie ou en Irak car la situation était trop dangereuse. Le choc est d'autant plus rude que certaines familles irakiennes élevaient leurs enfants dans une certaine aisance en Irak.

Dans cette situation de marginalité et de non-droit, les réfugiés sont très vulnérables et la peur de se faire arrêter limite leurs recours devant les autorités libanaises en cas de problème : vol, accident, abus par l'employeur, abus sexuels...

Le mariage avec un ou une libanaise représente, aux yeux de quelques uns la seule solution pour s'en sortir. C'est une porte de sortie « par le haut ». Pour d'autres, l'investissement dans des activités déviantes (drogue, prostitution...), l'alcool, la violence domestique ou le refuge dans la religion constituent autant d'échappatoires. Le risque de tomber dans la prostitution est particulièrement prégnant pour les jeunes irakiennes. En Syrie, les bars de nuit où travaillent de jeunes réfugiées irakiennes (certains parlent de 50.000 jeunes femmes) fleurissent à Damas⁶⁰. Les jeunes « danseuses » y sont souvent mineures. Les jeunes hommes venus seuls sont eux aussi particulièrement vulnérables car ils ont tendance à être plus isolés et n'ont pas souvent droit aux prestations sociales et aux services des ONG⁶¹. Repose sur eux de plus la pression de la nécessité d'envoyer de l'argent à leur famille, notamment pour les jeunes irakiens, qui sont les plus nombreux. A cette pression s'ajoute pour eux le stress de risquer (plus fortement que d'autres) de se faire arrêter aux « check points ». Certains jeunes hommes irakiens sont approchés par des passeurs qui leurs proposent de les emmener dans des pays de réinstallation. Il semblerait que certains ont accepté⁶².

⁶⁰ <http://fr.youtube.com/watch?v=kj0zBGnuHeo>, <http://fr.youtube.com/watch?v=q8R96mpvSWg>

⁶¹ Danish Refugee Council, op. cit.

⁶² Danish Refugee Council, op. cit.

Notons que cette situation concerne aussi les palestiniens qui, réfugiés en Irak, se sont retrouvés obligés de fuir au Liban.

Pour les irakiens sunnites s'ajoute le fait qu'ils semblent un peu délaissés par le secteur caritatif.

La satisfaction de besoins liés à la survie se fait au détriment d'autres besoins (estime de soi, accomplissement). On est au niveau basique de la pyramide des besoins selon Abraham Maslow, alors même que souvent ces personnes ont connu des situations de vie « agréables » : l'aisance, une relative sécurité parfois, la possibilité d'envoyer leurs enfants faire des études... Si l'on s'intéresse à la liste des peurs existentielles de Lise Bourbeau, on voit que dans le cas des réfugiés au Liban elles sont toutes présentes : peur de l'abandon, du rejet, de l'injustice, de la trahison, de l'humiliation, de même que celles listées par Will Schultz : peur d'être ignoré, d'être humilié, d'être incompetent, d'être rejeté, de ne pas être apprécié.⁶³ De plus, comme le rappelle Charles Nasrallah, « *en état d'attente on oublie de vivre* »⁶⁴

2-2-2 - Le risque permanent d'arrestation

Les arrestations peuvent intervenir quasiment partout : en se rendant à l'église ou à la mosquée, en emmenant les enfants à l'école, sur le chemin d'une ONG... Par exemple, du fait de son statut illégal, un demandeur d'asile se rendant au HCR, situé près de la Sûreté générale gardée par de nombreux effectifs militaires, peut se faire arrêter. Ce n'est pas systématique, tout dépend du bon vouloir des forces de l'ordre rencontrées.

Pour autant, les autorités libanaises ne poursuivent pas systématiquement les réfugiés. Les descentes de police dans les logements ou lieux de travaux sont très rares. Le problème est que la situation politique tendue impose une présence militaire massive dans les rues. Taxis, véhicules privés et piétons sont contraints de passer par des « check points » gardés par les forces de sécurité libanaises. À l'occasion du passage de ces barrages, n'importe quel individu adulte, surtout si c'est un homme, peut voir son statut contrôlé.

⁶³ Couzon (Elisabeth), Nicoulaud-Michaux (Agnès), *S'estimer pour réussir*, ESF Editeur

⁶⁴ Entretien avec Charles Nasrallah

Dans ces conditions, chercher du travail se révèle ardu, notamment quand des dizaines de syriens attendent sous chaque pont d'être embauchés comme journaliers. La présence policière dépend de la conjoncture et peut encore augmenter, comme ce fut le cas lors du Sommet Arabe de Beyrouth en mars 2002 et comme c'est généralement le cas suite à un attentat ou une menace de violence. Plus il y a de tensions et d'épisodes violents au Liban, plus il y a de militaires dans les rues, plus il y a de réfugiés arrêtés.

Selon ce que nous ont dit plusieurs personnes, notamment les avocats libanais que nous avons interviewés, la police serait plus stricte depuis les problèmes de Narh El Bared. Il y aurait une certaine suspicion envers certaines catégories de migrants d'appartenance au Fatah El Islam.

Comme on l'a vu, si les réfugiés ont peur de se faire arrêter, c'est parce qu'ils craignent d'être détenus.

2-2-3 - Justice expéditive et conditions de détention

Les procès faisant suite à l'arrestation d'étrangers en situation illégale au Liban sont en général assez expéditifs. Peu d'avocats travaillent auprès des réfugiés et demandeurs d'asile. Nous avons rencontré une avocate travaillant en partenariat avec le HCR. Elle est présente lors d'audiences pour essayer de minimiser les peines prononcées mais dans la mesure où les cartes du HCR n'ont aucune valeur juridique au Liban, la marge de manœuvre de ces avocats reste très limitée.

Les prisons qui « accueillent » environ 550 à 600 réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens sont Roumieh, près de Beyrouth, mais aussi Saïda, Nabatieh, Zahlé, Tripoli, Byblos, Baabda ou Amyoun⁶⁵. Les étrangers illégaux n'y sont pas séparés des criminels. Il existe également un centre de rétention « classique » de la Sureté Générale à Beyrouth, généralement bondé. Certains aménagements et services de « confort » (notamment médical mais aussi des conseils juridiques) y ont été financés par Caritas, qui réalise également des visites dans d'autres prisons libanaises. Selon un document officiel de Caritas Migrants, cette présence aurait incité les autorités du centre à bien traiter les prisonniers et accéléré certaines libérations.⁶⁶

⁶⁵ Human Rights Watch, op. cit., p 2

⁶⁶ Caritas Liban Migrant Center, *Le centre des migrants de Caritas Liban ; qui il est, ce qu'il fait et comment il le fait*

Comme la plupart des personnes détenues en centre de rétention d'immigration, ces personnes n'ont souvent rien fait de mal, mis à part s'être retrouvées en situation d'illégalité, suite à leur entrée clandestine sur le territoire ou à la péremption de leurs visas. Nombre d'entre elles (environ 100 en 2002 selon la Fédération des Droits de l'Homme) possèdent des documents octroyés par le HCR.

Certains migrants ont été condamnés pour de petits délits puis, du fait de leur illégalité, se sont retrouvés 'coincés' en prison, pour quelques mois ou plus. Beaucoup ne reçoivent pas de visites, personne ne sait qu'ils sont là. Ceci est d'autant plus difficile pour eux que les conditions des prisons libanaises sont mauvaises et que la nourriture est frugale.

Le sida et la tuberculose ont atteint certains réfugiés, tandis que les épisodes de violence sont nombreux. Il y a ainsi des batailles entre prisonniers libanais et migrants. Les autres prisonniers se font généralement livrer de la nourriture et des denrées nécessaires (ex : l'eau potable, qui n'est pas fournie gratuitement) par leurs proches ou les achètent à la prison. Les réfugiés en prison n'ont pas de ressources, dans un univers où la loi du plus fort règne. Ils ne sont pas tenus au courant de l'état d'avancement de leur dossier, ils sont donc en état de stress permanent. Les réfugiés et demandeurs d'asile illégaux attendent que l'on décide de leur sort ; libération, réinstallation ou expulsion. Le HCR tente en général de plaider en leur faveur mais c'est rarement efficace.

Le « retour volontaire » est fortement encouragé par les autorités libanaises et des campagnes de communication sont lancées annonçant une embellie de la situation sur place. Il s'agit en réalité d'expulsions déguisées. Si certains soudanais s'y sont résolus, les irakiens sont très peu nombreux à s'y soumettre. C'est pourtant souvent leur seule chance d'être libérés. L'autre solution est d'être sponsorisé par un employeur offrant un contrat d'un à six mois et déposant 1.000 dollars dans une banque.

2-2-4 – La menace de l'expulsion

Les expulsions de réfugiés et de demandeurs d'asile tendent à se faire moins fréquentes, sous la pression du HCR et des ONG. Les conditions d'expulsions, vers l'Irak surtout, ont été dénoncées : menottes, cars bondés, trajets sans pause ni nourriture, absence d'aide au retour.

Tout ceci pour que la plupart des personnes expulsées tentent par tous les moyens de revenir au Liban.

Un accord a récemment été passé entre le HCR et la Sûreté générale augmentant les possibilités de libération des réfugiés détenus.

2-3 - Les relations avec la population libanaise et avec les autres étrangers au Liban

Les relations avec la population libanaise

La population libanaise parle rarement d'une seule voix. Pourtant, la plupart des personnes libanaises que nous avons interrogées concordaient sur la nécessité d'une réinstallation des réfugiés dans un pays tiers. Les libanais sont-ils assez ouverts pour accepter des étrangers ? Les médias libanais évoquent très peu la présence des irakiens et des soudanais. Nous avons rencontré des beyrouthins qui n'avaient jamais entendu parler de cette présence.

Les divers témoignages que nous avons pu recueillir concordent sur ce point : les libanais sont généralement accueillants envers les irakiens. Pour les réfugiés d'autres pays, c'est plus compliqué.

En général l'intégration des familles irakiennes au sein des quartiers libanais se passe bien. Les Libanais eux-mêmes ont été des réfugiés pendant la guerre. « Les libanais ont l'image des irakiens qui venaient avant la guerre civile et étaient de classe moyenne élevée et éduquée. Ce qui a aidé les irakiens est qu'ils ont retrouvé des communautés comme en Irak (chiite, sunnite, chaldéenne...). Avant l'invasion de 2003 il y avait une communauté irakienne chiite réfugiée au Liban »⁶⁷

L'étude de psychologie sociale réalisée au Liban par Fabiola Azar explicite qui est considéré comme « L'Autre » par les libanais.⁶⁸ Pour les musulmans interrogés, « l'Autre » est avant tout le non-arabe et le non-soi, avant d'être le non-libanais, même si les différences sont faibles. La variable arabe, ou éventuellement religieuse, semblerait ici plus importante que la question de la nationalité, même si de plus en plus les musulmans libanais se définissent par leur « libanité », alors qu'au moment de la création du Liban comme Etat ils auraient préféré l'organisation d'une grande nation

⁶⁷ Entretien avec M. Nadim Houry

⁶⁸ *ibid*

arabe ou d'une éventuelle « grande Syrie ». Les chiites notamment, qui ont beaucoup misé sur le panarabisme, seraient déçus par le peu d'aide reçue en retour.

Ainsi se pose la question de la résistance islamique, qui n'est pas étrangère à la problématique des réfugiés non-palestiniens au Liban. C'est dans ce contexte qu'il est bon de rappeler la pluralité des identités musulmanes au Liban, qui ne sont en aucune manière réductible au Hezbollah. Les chiites sont accusés par les autres communautés (sunnite, druze et chrétiennes) de fanatisme religieux, d'arriération et d'une religion de l'apparence (réinterprétations du Coran, port du tchador...). Les chrétiens accusent les maronites de se sentir supérieurs et les chiites accusent les sunnites de ne pas les considérer comme de vrais musulmans. C'est à travers ce filtre des relations intra-libanaises qu'il faut analyser la question des réfugiés. La ligne de démarcation est-ouest qui séparait Beyrouth en deux pendant la guerre symbolise à quelles extrémités les tensions intercommunautaires peuvent mener, jusqu'à ne plus pouvoir vivre ensemble, ne plus pouvoir supporter l'Autre.

Le fanatisme musulman est perçu comme une entrave autant pour un grand nombre de musulmans que pour les chrétiens. Selon Fabiola Azar, les musulmans modérés seraient même souvent plus préoccupés que les chrétiens par l'islamisme, pour des raisons de risques de discords au sein même des communautés musulmanes. Au Liban, Les chrétiens et les musulmans à fort capital culturel ont tendance à rejeter toute référence à la résistance islamiste, même si le rôle du Hezbollah -à travers sa branche armée- dans la dernière libération du Liban par exemple n'est pas pour autant nié. Le Hezbollah, « Parti de Dieu », est un [mouvement politique](#) musulman [chiite](#) qui fut créé en [1982](#). Ses financements viennent notamment de la communauté chiite libanaise, de l'Iran et de la Syrie. De nombreux réfugiés irakiens chiites vivent dans les quartiers chiites au Liban, notamment à Beyrouth, où la présence du Hezbollah limite fortement celle de la police libanaise.

Selon Tadjfel⁶⁹, le fait d'effectuer une comparaison sociale favorable à son groupe est nécessaire pour s'établir une identité et une estime sociales valorisantes.

Les stéréotypes, les images subjectives, les préjugés et toutes les autres déclinaisons de la discrimination découleraient des questions de catégorisation sociale et permettraient

⁶⁹ Azar (Fabiola), *op. cit.*

d'autre part de rendre plus prévisible, compréhensible et rassurant un environnement social instable. La concurrence entre communautés autour de ressources rares et limitées est l'une des causes de la construction de préjugés.

Les clivages primaires de la société libanaise sont entre religions, cultures (arabe, occidentale, métissée) et modes de vie, mais ce sont pour des choses plus pratiques que les groupes s'affrontent. Au Liban, les communautés religieuses tendent à se dénigrer les unes les autres et dans l'ensemble à dénigrer les étrangers venus de pays plus pauvres que le Liban. C'est le cas pour les soudanais par exemple, souvent considérés comme corvéables à merci.

Pour les Irakiens, c'est un peu différent, ils bénéficient d'un élan solidaire de la part de nombreux libanais mais la guerre en Irak fait d'eux dans les faits des ressortissants d'un pays en difficulté, donc des personnes disposées à travailler beaucoup pour gagner peu. Or, les travailleurs migrants au Liban sont soumis à de très rudes conditions de travail et ceci d'autant plus lorsqu'ils sont illégaux, donc encore plus vulnérables.⁷⁰ Exploitation, non-paiement de salaires, menaces de dénonciation, violences voir abus sexuels sur les femmes ne sont pas des mirages. Il existe un certain laisser faire de la population à l'égard de ces pratiques lorsqu'il s'agit de travailleurs étrangers. Les salaires dépendent de la nationalité des travailleurs. Les sri lankais, nigériens, éthiopiens et soudanais sont les moins payés. Le salaire minimum au Liban est de 200 dollars mensuels. Une grande partie des personnes travaillant illégalement gagnent un revenu inférieur à cela.

Les ressortissants arabes reçoivent de meilleurs salaires ; Le documentaire *Liban, le pays des esclaves*, s'il a été très critiqué par les libanais, offre le mérite de soulever ces questions. Avoir « un domestique » est un privilège social mais avec l'afflux de travailleurs migrants prêts à accepter des salaires bas... c'est un signe de richesse de plus en plus accessible. L'exploitation par certains libanais se fait également par l'intermédiaire du loyer demandé par les propriétaires aux familles réfugiées, en général excessivement élevé par rapport aux prix dont bénéficient les libanais.

Parler de racisme reste délicat mais les personnes réfugiées noires mentionnent régulièrement le sentiment qu'elles ont d'être victimes de racisme au Liban. Un jeune adolescent soudanais que nous avons interviewé à l'école INSAN nous l'a dit très

⁷⁰ Exported and exposed ; abuses against Sri Lankan Domestic Workers in Saudi Arabia, Kuwait, Mebanon and the United Arab Emirates, Human Rights Watch, novembre 2007

clairement. On peut parler d'intégration de façade. Ainsi, l'école publique est gratuite et théoriquement accessible aux enfants de réfugiés.

Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il soit facile pour eux de s'y inscrire ni par la suite de pouvoir suivre. De même, pour créer une association il faut être libanais. Il existe une nette volonté de ségrégation entre les libanais et les ressortissants de pays plus pauvres⁷¹. Les mariages mixtes de ce type sont ainsi découragés. L'idée d'égalité entre les individus semble ne pas faire évidence, de même que la nécessité de respecter les droits du travail des travailleurs étrangers. Selon les deux avocats libanais que nous avons interviewés, la fin de la crise politique libanaise n'apporterait pas de solution totale car un changement des mentalités de la population libanaise en faveur de plus de tolérance envers la différence prendrait des décennies.

Un autre élément essentiel qui conditionne l'attitude des libanais à l'égard des réfugiés est comme il a déjà été évoqué le précédent palestinien : le fait qu'ils soient restés au Liban, le début de la guerre civile en 1975, qui opposait des palestiniens à des chrétiens phalangistes, Nahr El Bared, les invasions israéliennes... De nombreux libanais, notamment chrétiens, se montrent assez hostiles à l'égard des palestiniens. Ils ne désirent pas qu'un épisode similaire arrive avec les réfugiés irakiens, c'est à dire qu'ils s'implantent définitivement au Liban et nourrissent (souvent malgré eux) les tensions communautaires libanaises en leur ajoutant les tensions communautaires que l'on retrouve en Irak⁷². Ainsi, selon Nadim Houry⁷³, le scénario cauchemar serait celui d'une guerre civile généralisée au Liban, comme cela s'est déjà vu.

Comme le dit très clairement Fanny Lafoucarde, dans la monde arabo-musulman (...), la cause irakienne symbolise désormais l'oppression dont sont victimes les Arabes face à un Occident agresseur⁷⁴.

Cette thématique est largement développée par des chaînes de télévision telles qu'al-Jazira ou al-'Arabya et a engendré l'engagement de nombreux arabes non-irakiens dans le *jihâd* irakien. Fanny Lafoucarde parle de « libanisation » de l'Irak de par la multiplication des milice armées, comme au Liban durant la Guerre civile. Il est à

⁷¹ Quelle protection pour les travailleurs migrants au Liban ?

⁷² *Rot here or die there, bleak choices for Iraqi refugees in Lebanon*, Human Rights Watch, novembre 2007, p 1

⁷³ Interview avec Nadim Houry

⁷⁴ Lafoucarde (Fanny), *Le chaos irakien ; dix clés pour comprendre*, Paris, Editions La Découverte, 2007 p 84

espérer qu'il n'y aura pas dans la même logique d'« irakisation » du Liban, par contagion du conflit⁷⁵.

En effet, il a été observé que certains anciens des combats irakiens reproduisaient au Liban les techniques de luttes qu'ils y avaient appris⁷⁶.

En 2004, le roi Abdallah de Jordanie évoquait le risque d'un « arc chiite » (arc de domination politique chiite) via la Hezbollah au Liban, la Syrie ; l'Iran et l'Irak⁷⁷. Migrations et diasporas sont parfois utilisées comme instrument de la politique étrangère des pays comme moyens de pressions sur les autres Etats.

Les autres étrangers au Liban

Le Liban attire de nombreux travailleurs migrants (500.000 dont environ 80.000 irréguliers), qui sont maintenant plusieurs dizaines de milliers à occuper des emplois peu qualifiés, souvent illégalement et dans de mauvaises conditions, comme ouvriers dans le bâtiment notamment. Les femmes, qui sont majoritaires, travaillent souvent comme employées domestiques, femmes de ménage mais aussi danseuses dans les cabarets, serveuses, masseuses... Les employées domestiques sont appelées "*serlankyé*" (sri-lankaise) indépendamment de leur pays d'origine. Le Liban les fait venir d'Afrique et d'Asie depuis 1973, elles sont aujourd'hui plus de 100.000. Les femmes qui veulent rentrer au Liban ont besoin au préalable d'un employeur qui s'engage à les prendre, puis elles sont obligées de travailler chez cet employeur seulement. En cas de problème, si la femme s'enfuit et que l'ex-employeur fait une plainte contre elle, la femme est illégale et sans-papiers.⁷⁸

Ces personnes viennent de Syrie, d'Egypte, du Sri Lanka, d'Inde, du Bangladesh, du Népal d'Asie du sud-est (Philippines, Indonésie), d'Ethiopie, du Nigéria, d'Erythrée, du Soudan., du Burkina Faso, du Ghana...

Elles sont bien plus visibles dans les villes que les réfugiés et tous les Libanais urbains sont au courant de leur présence.⁷⁹ Suite à la fin de la guerre civile et à la fin des autres conflits, le Liban avait besoin de beaucoup de main d'œuvre pour reconstruire. Ce n'est

⁷⁵ Lafourcade (Fanny), *op. cit.* p 64

⁷⁶ Lafourcade (Fanny), *op. cit.*, p 91

⁷⁷ Picard (Elizabeth) (*Dir*), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Editions Arman Colin, 2006, p 279

⁷⁸ Roland Taouk, avocat

⁷⁹ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Rapport

plus vraiment le cas. Certes, il reste des postes que les libanais ne veulent pas occuper mais ils sont déjà largement pourvus.

Si les soudanais ont réussi à occuper une « niche » professionnelle ; celle du nettoyage, les irakiens entrent souvent en concurrence avec les travailleurs migrants pour les mêmes emplois.

2-4 – Formes et limites de l'aide aux réfugiés par les ONG

Certains pays occidentaux versent des fonds aux ONG. Les sommes sont considérables pour les ONG libanaises mais insuffisantes à l'égard des besoins (pas de pensions ni pratiquement d'aide financière). Pour nombre de libanais, il s'agit pour les donateurs d'un dédouanement à peu de frais.⁸⁰

Cette analyse du travail des ONG au Liban avec les demandeurs d'asile et les réfugiés non-palestiniens ne saurait en aucun cas être exhaustive. Nous avons rencontré une bonne partie des ONG principales mais nous ne les avons pas toutes rencontrées. Des initiatives certainement très intéressantes ne seront donc pas mentionnées ici.

L'aide aux réfugiés non-palestiniens, surtout aux irakiens en réalité, a connu un essor dans la période récente.⁸¹ C'est surtout depuis 2007 que des initiatives se multiplient, alors même que des besoins existaient bien avant. Les financements des institutions internationales et plus largement les fonds venus de l'occident se sont multipliés l'année dernière. Le Danish Refugee Council a dressé une typologie des besoins prioritaires des réfugiés irakiens, dont on peut sans doute s'inspirer pour cerner les besoins de l'ensemble des réfugiés non-palestiniens au Liban⁸². Le logement, l'accès au crédit, l'argent pour payer les dépenses légales et la scolarisation des enfants (qui se fait en général dans des écoles privées pour des raisons de manque de place dans le public et de sensibilité religieuse des parents) se démarquent comme les besoins principaux. Les enfants sont, comme cela arrive souvent, plus aidés que leurs aînés et que leurs parents.

Le HCR Liban dispose de son propre budget, qui n'est pas suffisant pour apporter aux réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens l'aide dont ils ont besoin. Le HCR se

⁸⁰ Entretien avec M. Charles Nasrallah, Amnesty International Liban

⁸¹ Entretien avec la coordinatrice de Caritas Migrants Liban

⁸² Danish Refugee Council, op. cit, p 45

voit donc obligé de lever des fonds et d'établir des partenariats avec des gouvernements, des organismes de coopération, des organisations intergouvernementales et des ONG. Des centres d'accueil sont mis à la disposition des irakiens. Restart propose à Tripoli et à Beyrouth des soins médicaux, de l'aide légale, une cellule d'écoute, une structure d'assistance sociale. Caritas propose depuis 1994 aux soudanais, aux irakiens et à d'autres réfugiés, demandeurs d'asile et migrants une assistance pratique sur le plan médical, juridique, social, éducatif, récréatif et de formation professionnelle. Des sessions d'orientation légale pour les migrants sont organisées depuis 2002.

Une école pour les enfants entre 4 et 12 ans a été ouverte en 2003 pour scolariser les enfants étrangers, notamment réfugiés et demandeurs d'asile, qui ne pouvaient pas l'être dans le système classique et leur permettre de pouvoir intégrer ultérieurement une école au Liban ou à l'étranger. Depuis 2005, Caritas propose un service d'aide au retour au pays d'origine pour les réfugiés soudanais préférant rentrer chez eux et depuis 2006 une aide cible les familles réfugiées soudanaises. Cette initiative est d'autant plus intéressante que les réfugiés soudanais sont sur le plan humanitaire beaucoup moins aidés que les irakiens, alors que leur situation n'est aucunement plus enviable.

Caritas est également intervenu pour apporter une aide fort attendue aux réfugiés et migrants lors du conflit armé de l'été 2006.

Dans la mesure où le Liban n'accorde ni revenus ni services sociaux aux demandeurs d'asile présent sur son territoire, des besoins énormes existent, auxquels répondent en partie les ONG travaillant pour les demandeurs d'asile et les réfugiés non-palestiniens au Liban. Elles ont la lourde tâche de rendre la situation moins insupportable pour ces personnes qui souvent vivent le Liban comme une grande prison.

Parce qu'ils connaissent bien leur sujet et la situation des personnes irakiennes et soudanaises au Liban, nous avons rencontré plusieurs représentants d'ONG et d'organisations caritatives. Les ONG ont notamment dans le cadre libanais l'avantage d'une certaine indépendance vis-à-vis des enjeux politiques. La communauté internationale a été très peu sensibilisée aux problèmes des réfugiés au Liban. Les dons extra-institutionnels sont peu nombreux à venir financer le travail des organisations humanitaires.

Le secteur caritatif libanais est riche d'initiatives, faute de l'être financièrement. De nombreuses organisations fonctionnent sur base confessionnelle, comme la solidarité communautaire chrétienne-chaldéenne, d'autres non, comme l'ONG Amel. Amel s'est ainsi donné comme principe fondamental d'aider tous ceux qui en ont besoin, quelque soit leur confession, ce que ne font pas la plupart des ONG au Liban. Amel possède 20 centres sociaux d'accueil, dont un dans la banlieue sud de Beyrouth, dans le quartier de Chiyah⁸³. Des séances d'aide aux devoirs y sont organisées pour les enfants, des formations professionnelles pour environ 350 adolescents, jeunes et adultes irakiens (essentiellement chiites). Un suivi social et psychologique aide les jeunes les plus vulnérables, notamment les jeunes adolescents contraints de travailler. Les animateurs d'Amel tentent de permettre aux enfants pas encore en âge de travailler de sortir du monde du travail. Un institut technique professionnel a été ouvert par l'association pour former des jeunes. Des activités sont mises en place pour divertir les enfants, qui souvent ne peuvent pas sortir de leurs quartiers avec leurs parents, qui ne souhaitent pas prendre le risque d'être arrêtés.

Le secteur caritatif au Liban comme ailleurs fonctionne par projets. Ceci a permis d'augmenter l'efficacité des interventions et facilite leur gestion. Néanmoins, du coup, les interventions ne sont que ponctuelles et limitées et ne se substituent pas à une politique sociale étatique. Elles ne permettent pas de répondre en permanence à tous les besoins fondamentaux des personnes vulnérables. Ainsi, Médecins du Monde s'apprêtait à mettre fin à son travail dans la prison de Roumieh en faveur d'un projet focalisé sur la santé mentale des réfugiés palestiniens de certains camps du nord du Liban (et éventuellement dans un second temps dans le sud). Mme Bérengère Martin a également évoqué un autre projet en faveur des réfugiés irakiens en Syrie.

Ceci n'est pas la faute des ONG libanaises mais plutôt celle du secteur dans son ensemble car les financements étrangers arrivent par projet, c'est ce qui détermine tout le reste.

L'ONG Médecins du Monde est présente dans la prison de Roumieh pour assurer un service minimum en direction des migrants détenus, dont une partie sont réfugiés ou demandeurs d'asile.⁸⁴

⁸³⁸³ Entretiens avec le Docteur Mohanna, président de l'association Amel et la coordinatrice du centre de Amel à Chiya

⁸⁴ Entretien avec Mme Bérengère Martin, de Médecins du Monde

Les organisations de défense des Droits de l'Homme comme Human Rights Watch jouent de leur côté plus sur la médiatisation de la question et le lobbying en faveur d'un changement d'attitude de certaines institutions. Les ONG libanaises travaillant avec des migrants offrent des services tels qu'aides à la scolarisation des enfants, cours du soir, formations. Les familles réfugiées rencontrent souvent des difficultés administratives et financières pour scolariser leurs enfants dans les écoles libanaises ou accéder aux services vitaux comme la santé. En partenariat avec le HCR, Caritas distribue un peu d'argent pour les dépenses alimentaires de ceux qui viennent d'arriver. L'argent n'est pas suffisant pour accorder des revenus minimums aux familles réfugiées. C'est de toute façon contre la logique du secteur caritatif libanais, pour qui fournir des revenus sociaux n'est pas familier. De nombreuses ONG affirment vouloir éviter que se mettent en place des relations clientélistes entre aidants et aidés⁸⁵.

Certaines barrières moins évidentes s'ajoutent aux autres difficultés. Ainsi, pour s'inscrire à l'équivalent du baccalauréat, il faut un permis de résidence.

Se pose la question de la coordination entre les organisations alors que l'idée d'une certaine concurrence entre les ONG pour aider les irakiens a été évoquée par plusieurs de nos interlocuteurs. L'association Amel nous a parlé du Collectif des ONG libanaises que préside le Docteur Mohanna (Président d'Amel). Ce collectif participe avec des associations, des syndicats, et des entreprises à la campagne de mobilisation «Khalass : ensemble pour sauver le Liban » cherchant à responsabiliser les responsables politiques libanais.

Des partenariats existent entre ONG étrangères et organisations locales (ex : Norwegian Refugee Council / Insan) , ceci est d'autant plus nécessaire au regard de la complexité de la situation libanaise. La coordination et la répartition des tâches se fait également par l'intermédiaire du HCR, qui confie missions et financements à plus d'une vingtaine d'organisations parmi lesquelles Caritas, Arc en Ciel, Amel, Danish Refugee Council, Norwegian Refugee Council, Restart, Middle East Council of churches... Il serait sans doute souhaitable qu'il y ait plus de coordination entre ONG, communautés, et institutions, quelque soit leur tendance religieuse. Les ONG à « sensibilité chrétienne

⁸⁵ Dossier de candidature pour le prix UNESCO de l'éducation pour la paix 2008 de l'ONG Amel

semblent d'autre part surreprésentées, peut être de parce qu'elles entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires occidentaux.



Cours du soir pour enfants au centre de l'ONG Armel



Classe de maternelle à l'école INSAN

3 - Trouver une issue ...

Nous avons vu que le Liban ne pouvait pas être un pays d'accueil permanent. Ce ne peut être qu'un pays de transit où il est souhaitable que le séjour des réfugiés soit limité dans le temps. Hélas, ainsi que nous l'avons décrit, cette terre de transit se révèle un cul-de-sac pour les réfugiés pris dans la nasse, explosif pour la société libanaise qui n'a pas besoin de ce facteur supplémentaire de déstabilisation. Alors comment et qui peut ouvrir le cul-de-sac, où sont les leviers, quelles solutions envisager ?

3-1 - Vers où ?

3-1-1 - La question du retour

« C'est quoi l'alternative ? Y'a eu des retours, il y a quelques mois, on entendait dans les médias que la situation allait mieux, sauf que cette situation était très temporaire et beaucoup de familles ou bien ont requitté l'Irak ou sont restées et disaient que ce n'était pas si bien que ça. Beaucoup de gens quand ils rentrent ne retrouvent pas leurs maisons. S'ils habitaient un quartier mixte, il est peut-être devenu uniquement chiite par exemple et ils ne peuvent plus vivre là-bas.⁸⁶ »

A ce stade, de nombreux réfugiés ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine à court ou moyen terme. C'est le cas de la quasi-totalité des irakiens, pour qui le retour n'est souhaitable qu'à long terme et dans le cas où la situation se serait substantiellement améliorée⁸⁷. Les quelques uns qui rentrent, le font par leurs propres moyens ou avec l'aide de leur ambassade. Auparavant, l'Organisation Internationale des Migrations offrait une aide logistique aux réfugiés détenus « choisissant » de rentrer chez eux.

L'OIM, y a mis fin, jugeant que les retours ne pouvaient pas être considérés comme relevant de choix volontaires effectués en dehors de toute pression et dans des

⁸⁶ Nadim Houry, coordinateur de Human Rights Watch Liban

⁸⁷ Danish Refugee Council, op. cit. p 46

conditions de sécurité suffisantes⁸⁸. Le fait que beaucoup de personnes qui ont fui au Liban aient subi des menaces personnelles ou la perte de personnes proches à cause de la guerre doit être pris en compte pour essayer de dessiner les perspectives de l'avenir. Des cas tels que celui d'Abbas Hamid Gawda, décédé dans une explosion à *Sadr City* après être retourné en Irak pour ne pas subir plus longtemps les prisons libanaises, ont fortement marqué la communauté irakienne réfugiée au Liban.⁸⁹ Certains individus qui se sont fait jusqu'à trois fois refouler hors du territoire libanais y sont pourtant toujours revenus.

Il y a pourtant chez nombre de réfugiés un certain rejet de l'intégration au Liban. Selon l'enquête effectuée par Olivier Clochard et Kamel Doraï en 2005⁹⁰, les réfugiés soudanais souhaitent tous quitter le Liban, exprimant leur désir de retourner dans leur pays dès que possible. De fait, il y a eu depuis des retours volontaires de réfugiés soudanais mais pour autant plein sont restés au Liban. C'est ce qui risque de se passer avec une partie des irakiens si le cul-de-sac n'est pas ouvert. On peut avec un certain cynisme penser que la reprise des hostilités au Liban, poussera les réfugiés à peser les risques et choisir le moindre mal entre insécurité libanaise et guerre civile irakienne !

3-1-2 – A l'assaut des « forteresses occidentales »

Les trois quarts des réfugiés irakiens interrogés par le Danish Refugee Council souhaitent être réinstallés dans un pays tiers⁹¹. L'enjeu fondamental, simple mais qui pourtant rencontre tant de blocages, est que les pays pouvant assurer des conditions d'accueil des réfugiés meilleures qu'au Liban, et ils sont nombreux, assument leurs responsabilités et acceptent de recevoir ces personnes sur leur territoire, tandis que ceux qui en acceptent déjà augmentent leurs quotas d'acceptation.

C'est ce que souhaite Mr. Stephane Jacquemet, représentant régional du HCR, qui ne demande pas aux autorités libanaises d'intégrer les réfugiés au Liban, juste de ne pas les retenir trop longtemps dans les prisons sans motif. Réinstaller les réfugiés en détention courant le risque immédiat d'être refoulés volontairement » vers leur pays d'origine

⁸⁸ Human Rights Watch, *op. cit.*, p 5

⁸⁹ Human Rights Watch, novembre 2007, p 38

⁹⁰ Clochard (Olivier), *op. cit.*, 2005

⁹¹ Danish Refugee Council, *op. cit.* p 72

créerait peut être un « appel d'air », mais, à n'en pas douter, cela apporterait une réponse plus humaine au problème.

A cela on nous répondra que l'intention est bonne mais que les pays occidentaux « ne peuvent accueillir toute la misère du monde... ». Certes, et de manière réaliste, on peut penser qu'il sera impossible de réinstaller de manière volontariste les 60 000 réfugiés non-palestiniens au Liban et les millions d'Irakiens réfugiés dans les pays voisins. Ce d'autant plus qu'il est fort possible qu'une politique d'augmentation des réinstallations accroisse l'afflux de réfugiés arrivant au Liban (et en Syrie...). Il s'agit donc de déterminer des chiffres qui correspondent à un compromis.

3-1-3 - Pourquoi cibler de manière privilégiée les pays occidentaux ?

Il ne s'agit pas de revenir sur la culpabilité historique des anciens colonialistes – quoique- mais plutôt de respecter le choix des réfugiés eux-mêmes. Les pays dont l'Etat pourrait assurer des conditions de sécurité sociale suffisantes pour accueillir dignement ces réfugiés sont en nombre limité. Les pays du Golfe et le Japon ne sont que rarement cités par ces réfugiés comme terre souhaitée pour une réinstallation. Il est d'autre part aberrant que certains pays d'Amérique latine tel que le Venezuela, qui s'est proposé, fassent preuve de plus d'efforts d'accueil, quelque soient leur volonté politique⁹².

En enquêtant sur place, nous avons remis en cause nos hypothèses premières sur la question de qui porte la responsabilité de la situation. Nous pensions avant de partir que les autorités et la population libanaises ne faisaient aucun effort pour accueillir correctement les réfugiés. C'est faux. Après réflexion, il semble que les Etats qui pourraient être des pays d'accueil sont clairement responsables de ce qui est en train de se passer.

La Sûreté Générale libanaise emprisonne toujours des réfugiés et demandeurs d'asile mais cette pratique tend à être plus contrôlée. Les gardiens de prison qui sont au contact des réfugiés ont par exemple contrairement à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre plutôt bonne réputation auprès des réfugiés et des ONG.

⁹² Entretien avec Nadim Houry

Cette tolérance des libanais s'observe actuellement mais elle demeure fragile car au moindre problème grave impliquant un irakien ou si la situation s'éternise, elle risque de changer. Ce fut le cas selon certains témoignages suite au conflit de Nahr el-Bared en 2006 qui opposait l'armée libanaise à la milice islamique d'un camp palestinien près de Tripoli. Les autorités étatiques et une partie de la population libanaise, ayant en tête le précédent palestinien, craignent les mouvements politiques qui peuvent se former au sein des communautés, notamment lorsque des armes entrent dans l'arène.

3-1-4 - Pourquoi les réfugiés ne viennent-ils pas frapper aux portes des pays occidentaux ?

Plusieurs arguments ont été soulevés par nos interlocuteurs : ce serait trop cher, trop dangereux. Avec le renforcement des contrôles, la chance de réussite est surtout devenue assez rédhibitoire.

Le facteur méditerranéen

Il semble important de prendre en compte dans l'analyse, la localisation du Liban.

Le Liban borde la Méditerranée. C'est un pays géographiquement proche de l'Europe. Un partenariat euro-méditerranéen existe depuis décembre 1995 et la Déclaration de Barcelone. Cette organisation, chère à M. Sarkozy, contribue à réguler les rapports entre les différents pays méditerranéens. Les questions migratoires sont au centre du débat. Les Etats européens tentent d'inciter leurs partenaires de Méditerranée du sud et de l'est de contribuer à l'étanchéification des frontières de la « forteresse Europe ».

On peut se demander pourquoi, au vu des conditions de leur vie à Beyrouth, seul un nombre relativement faible de migrants demandeurs d'asile tentent de partir illégalement en Europe par bateau pour éventuellement demander l'asile une fois débarqués sur le territoire européen.

La plupart des personnes que nous avons interrogées à Beyrouth sur cette question affirment que la raison est que la plupart des demandeurs d'asile non-palestiniens au Liban jugent cette technique trop risquée. Le prix du trajet Liban-Europe avec l'aide de

passeurs, par voie de terre ou de mer, serait d'autre part trop élevé pour la plupart des familles irakiennes et soudanaises.

Une bonne partie des réfugiés qui partent du Moyen Orient cherchent à gagner l'Europe via la Méditerranée⁹³. En raison de la surveillance accrue des ports, les solutions qui s'offrent aux candidats au passage sont porteuses de risques : partir à bord de leur propre embarcation, embarquer clandestinement dans un navire de la marine marchande, corrompre des marins pour pouvoir embarquer... Ce qui se passe, c'est que l'Union Européenne exerce une forte pression sur les transporteurs pour qu'ils contrôlent la présence de personnes en situation irrégulière à bord des navires. La Directive européenne du 28 juin 2001 précise qu'un transporteur permettant le débarquement en U.E d'un immigrant illégal potentiel se voit puni d'un minimum de 3000 euros d'amende. Ceci incite fortement les transporteurs à refuser aux passagers clandestins le droit de débarquer dans un territoire appartenant à l'U.E, y compris si la personne souhaite demander l'asile. La plupart des transporteurs choisissent dans ce cas de ne pas prendre le risque de se voir condamnés à payer l'amende. Les représentants du HCR peuvent monter dans le bateau pour essayer de déterminer rapidement l'admissibilité à l'asile de la personne mais dans les faits le droit à l'asile est le plus souvent bafoué.

En 2004, l'Italie a refusé l'accostage du navire de l'association humanitaire Cap Anamur qui avait recueilli 36 soudanais et un éthiopien perdus en mer Méditerranée.

L'accord d'association Union Européenne-Liban de décembre 2001 comporte une clause impliquant que le Liban doit accueillir sur son territoire les migrants déboutés en Union Européenne qui seraient partis du territoire libanais.⁹⁴ Le gouvernement libanais n'accepte cette clause que pour le cas où il s'agirait de ressortissants libanais.

Les réfugiés et demandeurs d'asile ne sont donc pas dans les faits concernés par cette mesure.

Les accords bilatéraux ou multilatéraux dans le cadre de l'union méditerranéenne, bien qu'ils mentionnent parfois le respect des Droits de l'homme, ne permettent pas au Liban

⁹³ Clochard (Olivier), L'interminable errance des passagers clandestins maritimes, in *L'asile au Sud : Afrique, Méditerranée*, éditions La Dispute, 2008

⁹⁴ Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, op. cit.

de faire pression sur les pays européens pour qu'ils ouvrent leurs portes aux réfugiés. Les Etats européens, pour leur part, ne s'engagent pas à imposer au Liban des standards pour l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile officiellement « en transit ».

C'est donc tout naturellement que l'on en vient à rallier le mouvement de dénonciation des politiques de fermeture des frontières d'un certain nombre de pays qui pourraient pourtant plus que le Liban offrir un avenir à ces personnes réfugiées.

Des expressions telles que « glacis migratoire »⁹⁵, ou « délocalisations des politiques de refoulement » évoquent la construction de murs virtuels reléguant les habitants des pays en développement à leur sort. Olivier Clochard rappelle qu'il s'agit pour les foyers d'immigration d'imposer aux autres pays leur choix de fermeture. On peut avoir l'impression que les Etats les plus riches cherchent à utiliser leur puissance politique et économique ainsi que la dépendance des pays de la périphérie à leur égard comme force de pression pour assurer leur sécurité interne.

Néanmoins, peut-on, ou plutôt, est-il utile, malgré cette évolution vers un certain mépris du droit d'asile, de souscrire à l'idée d'une complaisance des pays d'accueil potentiels à l'égard de la détérioration du problème humanitaire des réfugiés non-palestiniens au Liban ?

3-2 – Analyser la « logique de système » des acteurs pour trouver des leviers

Il ne s'agit pas pour nous de rechercher dans l'attitude des potentiels et légitimes pays de destination un quelconque complot contre le Droit d'Asile et au-delà les Droits de l'Homme.

Nous nous proposons plutôt d'analyser la « logique de système » sous jacente et partant de là, voir comment on peut utiliser cette logique pour en renverser les effets.

« Chaque individu (...) ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son propre intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que s'il avait réellement pour but d'y travailler »⁹⁶.

⁹⁵ <http://www.actualite.org/article.php?sid=16>

⁹⁶ Smith (Adam), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776

Pour ce qui est de la gestion de la question des réfugiés non-palestiniens au Liban, on peut douter de l'efficacité de cette main invisible. Néanmoins, comme le rappelle Nadim Houry⁹⁷, tant qu'à poursuivre la logique d'intérêts propres et puisqu'il semble difficile d'y échapper, il vaut mieux être cohérent dans sa stratégie. Ceci signifie que l'on peut tenter d'utiliser la logique du système en notre faveur.

Selon W.R. Scott, « les organisations sont des coalitions de groupes d'intérêts variables qui développent des buts par la négociation ; la structure de la coalition, ses activités et ses résultats sont largement influencés par des facteurs propres à leur environnement »⁹⁸.

L'analyse des organisations et des systèmes tend à s'intéresser de plus en plus à des systèmes transnationaux⁹⁹, prenant facteurs individuels et collectifs.

Les échelles larges sont difficiles à maîtriser ; d'autant plus quand on ne sait pas vraiment comment fonctionne le pouvoir. Raisonner sur la « société internationale » et son « bien-être social » reste très théorique ; on a vite l'air naïf et tout petit. Cependant, notre but étant de parvenir à une amélioration de la situation, nous allons quand même tenter de voir quels sont les leviers qu'il serait possible d'actionner pour y parvenir.

3-2-1 – Différentes approches de la logique du système

Nous pouvons nous baser sur l'approche réaliste. Dans ce courant, la pensée de Machiavel sur l'amoralité des logiques politiques et celle de Thomas Hobbes peuvent nous éclairer. La logique des relations internationales ne semble pas régulée par la cohérence et le compromis.

Pour autant, les Etats n'ont pas intérêt à ce que l'anarchie règne. Ils ne sont d'autre part pas les seuls acteurs des relations internationales. S'ils jugent souvent de leur intérêt de privilégier la souveraineté nationale au détriment de celle des Nations Unies, l'existence de cette organisation internationale est importante politiquement pour la plupart des pays d'accueil potentiel, ainsi que le fait qu'elle possède en ses mains un certain pouvoir d'action. Si le HCR se montre incapable de faire pression sur les pays de

⁹⁷ Entretien avec Nadim Houry, chercheur à Human Rights Watch Liban

⁹⁸ Ballé (Catherine), *Sociologie des organisations*, Paris, éditions PUF, collection « Que sais-je ? », 2006, p97

⁹⁹ Ballé (Catherine), *ibid*

réinstallation pour qu'ils augmentent leurs quotas de personnes accueillies, c'est toute la légitimité de l'ONU au Moyen-Orient qui se trouve remise en cause.

Une vision issue du courant idéaliste d'un monde régulé par l'application du Droit International et la coopération est tentante mais semble aller à l'encontre des tendances générales au repli et à l'égoïsme. Pourtant, les citoyens n'acceptent en général pas l'injustice comme une fatalité sans qu'aucun d'entre eux ne la dénonce. Si les populations des pays d'accueil potentiel parlaient d'elles-mêmes comme en démocratie directe, une volonté d'agir en solidarité se ferait sûrement entendre. Un article paru sur le site internet *WorldPublicOpinion.org* suggère que, selon un sondage récent et contrairement à une opinion répandue, une large majorité des américains estimerait que la politique extérieure américaine devrait en partie servir des buts altruistes et globaux, plus indépendants des intérêts américains que ce qui se fait actuellement en la matière.¹⁰⁰ Le sondage relève également que beaucoup d'américains seraient sensibles à l'argument selon lequel poursuivre l'intérêt général servirait au final leur intérêt national.

Les groupes impliqués dans la question des réfugiés non-palestiniens au Liban cherchent-ils uniquement à maximiser leur intérêt selon une logique coûts/avantages ? Oui, sûrement, mais les intérêts poursuivis par les individus et groupes de l'ère post-moderne sont divers et multiformes.

Que recherchent les autorités politiques des Etats qui pourraient accueillir les réfugiés ? Le soutien de leur électorat ? La sécurité interne ? La puissance ? La possibilité de se placer en position d'exemplarité par rapport aux autres Etats ?

3-2-2 - L'intérêt des acteurs

La France

Le Liban a longtemps été un protectorat français. L'Etat Français cherche à maintenir des « relations spéciales » avec le Liban, ce que montrent par exemple les interventions du Ministre des Affaires Etrangères et Européennes Bernard Kouchner dans le

¹⁰⁰ *Comprehensive analysis of polls reveals Americans' attitudes on US role in the world*, www.worldpublicopinion.org/incl/printable_version.php?pnt=383

règlement de la crise politique. Cette attitude se solde en retour comme le théorise André Gunder Frank par une influence de la France au Liban. La théorie de la dépendance reste assez puissante pour expliquer le monde d'aujourd'hui, même si elle peut être nuancée au regard de l'émergence économique et politique de certains pays autrefois asservis. La France pourrait ne serait-ce que dans son propre intérêt s'impliquer plus dans la gestion de la crise des réfugiés irakiens. Il s'agit comme nous le disions tout à l'heure d'utiliser la logique du système en faveur de notre but qui est de proposer, à la France notamment, d'accueillir des réfugiés non-palestiniens coincés au Liban. Ceci permettrait au gouvernement actuel d'améliorer son image aux yeux des électeurs français et de nombreux habitants du Proche et du Moyen-Orient. La France l'a d'ailleurs compris ; elle va accueillir 500 réfugiés irakiens de confession chrétienne. Reste à se montrer aussi efficace que le lobby chrétien car si la France n'accepte généralement pas de « faire venir » des réfugiés, elle l'a tout de même fait à plusieurs reprises¹⁰¹. On entend bizarrement pourtant peu de voix se lever en faveur des réfugiés irakiens et soudanais en Orient, alors même qu'en France il y a quelques années les intellectuels et autres hommes politiques se pressaient pour dénoncer la guerre en Irak.

Les Etats-Unis et leurs alliés

Ils ont vis-à-vis de l'Irak, un statut tout particulier et une responsabilité spécifique aux yeux de beaucoup de libanais. Certes il y a des réfugiés par millions de par le monde et la fuite des irakiens est finalement davantage due à la guerre civile qu'à la présence des américains mais la responsabilité occidentale directe dans le départ de la crise, chose qui devient de plus en plus rare, crée une situation de responsabilité forte.

Les pays occidentaux

Dans ce contexte, l'intérêt des pays les plus puissants – tenant compte du fait qu'ils ne souhaitent pas accueillir tous ces réfugiés - semble être que les pays moyen-orientaux parmi lesquels le Liban continuent de faire preuve d'une certaine tolérance à l'égard de la présence des réfugiés non-palestiniens et notamment des irakiens.

¹⁰¹ La France a par le passé fait venir des réfugiés kurdes et des personnes prises dans le conflit d'ex-Yougoslavie.

Pour des raisons géographiques, les voisins de l'Irak sont en première ligne pour accueillir ces réfugiés et ils ne peuvent arrêter l'afflux d'arrivées. S'ils commencent à refouler massivement ces personnes et que les morts se multiplient, c'est toute la communauté internationale qui y perdra et les pays s'élevant en modèles de respect des Droits de l'Homme perdront une nouvelle fois crédibilité.

Or, L'Histoire ancienne et récente a montré que cette crédibilité est pour eux importante. Les Etats-Unis devront eux, si la situation des réfugiés irakiens au Liban est de plus en plus médiatisée, avouer l'échec de leur opération en Irak et ses répercussions.

Pour s'assurer de la persistance de la bonne volonté des autorités libanaises – y compris en contexte de guerre si elle venait à éclater de nouveau - ils ont donc tout intérêt à une manifestation volontariste en faveur d'un soutien au Liban dans la gestion de la crise des réfugiés. Ainsi, un geste d'ouverture de la part des pays riches – augmentation des quotas de réinstallation et de financements accordés au HCR et aux ONG cette fois sur le long terme - pourrait permettre au HCR de convaincre les autorités libanaises de respecter leurs obligations de Droit International, de mettre en place des permis de résidence, de travail et de circulation temporaires pour les réfugiés et demandeurs d'asile, de respecter en toutes circonstances le principe de non-refoulement et de cesser d'emprisonner les réfugiés et demandeurs d'asile pour entrée ou statut illégal, ou du moins d'améliorer les conditions de détention ¹⁰².

¹⁰² *Rot here or die there, bleak choices for Iraqi refugees in Lebanon*, Human Rights Watch, novembre 2007, p 6



500 chrétiens irakiens seront accueillis par la France¹⁰³

¹⁰³ Snut, jeudi 20 mars 2008, <http://www.snut.fr/index.php/2008/03/20/1004-500-chretiens-irakiens-seront-accueillis-par-la-france>

Le Liban

Si les autorités libanaises se montraient irréprochables, elles auraient plus de légitimité pour convaincre les autres Etats de les aider à gérer la question des réfugiés non-palestiniens présents sur le territoire libanais. Il serait d'autre part plus facile de contrôler les activités des réfugiés non-palestiniens si ces derniers n'étaient pas obligés de se cacher. Or, le précédent des cellules du Fatah El Islam parmi certaines communautés palestiniennes aurait pu servir de leçon à l'Etat libanais.

La situation actuelle est humiliante et révoltante pour les réfugiés non-palestiniens au Liban. Il est à parier qu'elle nourrisse de la rancœur parmi ces populations. La violence se nourrit des inégalités et du sentiment d'injustice, le terrorisme également. Or, il s'agit de « gérer les risques ». C'est peut-être l'argument ultime pour convaincre les pays occidentaux, même si évoquer la menace est moins noble – mais sans doute plus efficace - que de solliciter les bonnes volontés. Ils feraient mieux d'agir maintenant s'ils ne veulent pas prendre le risque de payer un jour ou l'autre le prix de leur arrogance.

Le HCR

Une plus grande rapidité et une plus grande transparence des procédures du HCR, ainsi qu'une possibilité d'avoir plus régulièrement des informations sur l'état d'avancement de leur procédure, pourraient améliorer la confiance des réfugiés au Liban à son égard et à celui des pays d'accueil. Des plaintes ont lors de notre enquête été formulées contre les critères de priorité du HCR Liban et son attitude générale¹⁰⁴.

L'influence de la Syrie

Le régime syrien veut, en laissant entrer des millions de réfugiés, démontrer une nouvelle fois sa puissance politique, notamment à l'égard du Liban.

Le contexte général au Proche et au Moyen-Orient et ses évolutions influent sur la vie des réfugiés non-palestiniens, en ce qu'ils deviennent pour les gouvernements un moyen de pression politique.

¹⁰⁴ Danish Refugee Council, op. cit., p 70

Les relations entre la Syrie et le Liban sont très problématiques. La zone frontalière entre la Syrie et le Liban est étendue et plutôt désertique, de nombreux passeurs y oeuvrent. Le Liban a eu tendance par le passé à renvoyer des demandeurs d'asile en Syrie, où ils sont confrontés à des conditions peu enviables (le régime syrien, à sa manière autoritaire, limite la présence des ONGs et d'où ils étaient souvent renvoyés dans leur pays d'origine. Aider à la résolution des tensions politiques dans cette région du monde revient donc également à apporter un soutien aux réfugiés non-palestiniens au Liban.

3-3 - Concrètement, que faire ?

Au-delà des mots, comment peut-on agir en faveur d'une résolution de la situation ?

3-3-1 - Mobiliser en faveur des réfugiés non-palestiniens

« Les solutions peuvent être la médiatisation, le lobbying de la part d'associations. Il faut mettre la pression, qu'il y ait une sensibilisation. Nous et d'autres organisations internationales on peut le faire, à travers des rencontres avec les gouvernements mais il faut en parallèle un mouvement populaire, une mobilisation et une sensibilisation.¹⁰⁵ »

Pour le moment, la majorité des libanais est plus intéressée par la crise politique traversant leur nation que par les difficultés des migrants et les populations des autres pays ne sont en général pas au courant de ce qui se passe. Faire connaître la situation sur le plan international serait un premier pas. Le film que nous avons réalisé¹⁰⁶ permet au public spectateur d'accéder par les images et commentaires à la prise en compte de la problématique traitée dans ce mémoire.

Que ceux qui le peuvent versent de l'argent au HCR et aux associations travaillant sur le terrain avec les réfugiés au Liban serait un second pas.

¹⁰⁵ Nadim Houry, coordinateur de Human Rights Watch Liban

¹⁰⁶ *Thé ou café, trajectoires de réfugiés non-palestiniens 'en transit' au Liban*

Certains réfugiés et demandeurs d'asile au Liban sont organisés en associations, généralement non-reconnues par l'Etat libanais. Il serait néanmoins possible de soutenir ces organisations afin de donner de la force à des instances de représentation collective des communautés permettant éventuellement de dépasser les clivages confessionnels et de présenter aux yeux du public une cause « unifiée ».

On peut relier l'idée d'une mobilisation des réfugiés non-palestiniens au Liban aux luttes des « sans » (sans-papiers, sans-logement...) en Europe. Ces groupes partagent des caractéristiques communes, notamment en ce qu'ils vivent aux marges de la société. Les ressources disponibles pour une mobilisation des réfugiés non-palestiniens au Liban sont la scandalisation¹⁰⁷, l'appui d'institutions majeures (le HCR), la visibilité des responsables du problème, l'activisme judiciaire de certains avocats au Liban ou encore l'appui des ONG.

Comme le rappelle Mancur Olson, toute action collective a un coût et pour l'instant la plupart des réfugiés estiment ce coût trop élevé par rapport aux bénéfices estimés. Il semble néanmoins qu'il soit possible, toujours dans l'optique de la « main invisible » que nous évoquions tout à l'heure, de compter sur les bénéfices sociaux, personnels et moraux attendus de l'engagement par de nombreuses personnes – y compris extérieures à la situation - pour que le mouvement de solidarité prenne de l'ampleur¹⁰⁸.

¹⁰⁷ qui peut permettre de rallier des « conscience constituants » (personnes extérieures se sentant néanmoins indignées) à la cause comme le suggèrent MacCarthy et Zald. *La mobilisation du droit dans les luttes. Une ressource ambivalente : les usages du répertoire juridique par les mouvements de « sans »*, Daniel Mouchard, <http://www.cairn.info/revue-mouvements-2003-4-page-55.htm>. "Resource Mobilization and Social Movements: A partial Theory". MCCARTHY, John D.; ZALD, Mayer, 1977, *American Journal of Sociology*, Vol, 82, No.6, pp. 1212-1241

¹⁰⁸ R. Wuthnow, sur les attentes liées à l'engagement

Conclusion

L'avenir des réfugiés et des demandeurs d'asile au Liban dépasse largement le cadre libanais. Il en appelle à la responsabilité de tous les pays pouvant apporter une aide d'une manière ou d'une autre. C'est pour cette raison que nous avons souhaité réaliser un documentaire, pour qu'un peu moins de personnes puissent dire qu'elles « ne savaient pas ».

Les réfugiés semblent s'intégrer plutôt bien dans le cadre libanais, déjà si divers. C'est un peu comme si l'usage d'une même langue et certaines habitudes culturelles permettait à beaucoup de réfugiés irakiens et soudanais de ne pas provoquer de réaction de rejet forte de la part de la population libanaise. D'autres hypothèses postuleraient que ce serait plutôt l'extrême discrétion des réfugiés, ou bien leur acceptation d'une exploitation professionnelle à laquelle ils n'ont guère les moyens de s'opposer qui aboutirait à ce bon accueil de façade au sein d'une population libanaise qui elle-même a l'expérience de l'exil. Par certains aspects, la présence de ces réfugiés sert le libéralisme car la disponibilité d'une main d'œuvre obligée d'accepter n'importe quel travail pour survivre tels qu'y sont réduits les soudanais fournit à la population libanaise des services collectifs que l'Etat ne prend pas en charge comme par exemple le nettoyage. Il serait sans doute très intéressant de retourner sur le terrain d'ici quelques années (moins de cinq ans de préférence) pour voir comment la situation a évolué car finalement tout dépend des évolutions politiques des différents pays concernés, y compris en Occident, or c'est imprévisible. Elargir l'étude à la situation des réfugiés non-palestiniens en Syrie et en Jordanie permettrait de dresser un panorama plus complet.

Dans le cadre du Proche et du Moyen-Orient, caractérisé par une forte mobilité des personnes, comme on l'a vu au début de ce travail la distinction entre migration volontaire et forcée n'est pas réellement pertinente¹⁰⁹.

C'est une typologie qui relève d'une vision avant tout occidentale de la migration en termes de statut juridique du migrant dans le pays d'accueil.

¹⁰⁹ Mohamad-Arif (Aminah) et Schmitz (Jean), *Figures d'Islam après le 11 septembre* éditions Karthala, 2006, p 253

Elle a été utilisée dans ce mémoire dans le but de cerner clairement la population étudiée mais il serait plus fécond de raisonner en termes de flux dynamiques de personnes, dans une zone où les échanges transnationaux sont communs et les problèmes nombreux. Contrairement à ce qu'espérait l'administration américaine, l'intervention en Irak n'a aucunement produit d'effet d'entraînement vers plus de démocratie, de stabilité et de sécurité dans la région¹¹⁰. Contrairement à ce qui se dit généralement, la migration est peut-être la 'normalité', comme la mondialisation économique l'est aujourd'hui devenue. Elle est aussi peut être la 'normalité' dans une région où les tensions interethniques se sont manifestées au long de l'histoire, révélant la fragilité du lien social dans ces pays et engendrant des déplacements de populations qui font des nations ce qu'elles sont aujourd'hui¹¹¹. L'analyse des sociétés impose peut être d'envisager les pratiques sociales selon une perspective en partie déterritorialisée, chaque individu pouvant changer de territoire de résidence plusieurs fois dans une vie. Il s'agit en gros d'investir dans le cadre du possible sa vie là où l'on estime que les conditions sont les plus favorables. C'est ce que font les réfugiés non-palestiniens au Liban, mais le cadre de leur possible est borné par des limites imposées par d'autres plus puissants.

¹¹⁰ La Lafourcade (Fanny), *Le chaos irakien ; dix clés pour comprendre*, Paris, éditions La Découverte, 2007, p36

¹¹¹ Picard (Elizabeth) (Dir), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Editions Armand Colin, 2006, p 27

Bibliographie

Livres

Sur le Liban et Beyrouth :

- Azar (*Fabiola*), *Construction identitaire et appartenance confessionnelle au Liban*, Paris, éditions L'Harmattan, 1999.
- Beauchard (Jacques), *Beyrouth la ville, la mort*, Paris, Editions de l'Aube, diffusion Seuil, 2006.
- Planquin (*Jean-Paul*), *Liban, la perle phénicienne*, ACR Edition, 1998.

Sur la problématique des réfugiés et des demandeurs d'asile :

- Armand (Clémence), *Droit d'asile, au NON de quoi ?*, éditions Toute Latitude, 2006.
- Le Cour Grandmaison (Olivier), Lhuillier (Gilles), Valluy (Jérôme), *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, éditions Autrement Frontières, 2007.
- Moorehead (Caroline), *Cargaison humaine, la tragédie des réfugiés*, collection Latitudes, éditions Albin Michel, 2006.
- Schaeffe (Benoit), *Demandeurs d'asile, entre rêve et oubli*, éditions Somogy éditions d'Art, 2003.
- Wittaker (J.), *Asylum seekers and refugees in the contemporary world*, éditions Routledge, 2006.

Sur les méthodes d'enquête :

- Bachir (Myriam), Bussat (Virginie), article « L'entretien en actes » dans *Les méthodes au concret*, 2000.
- CURAPP, *Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, éditions PUF, 2000.
- De Singly (François), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, éditions Nathan, 2003.

Théorie :

- De Bel-Air (Françoise) (dir), *Migration et politique au Moyen-Orient*, éditions Ifpo, 2006.
- Picard (Elizabeth) (dir), *La politique dans le monde arabe*, Paris, éditions Armand Colin, 2006.

Divers :

- Lafourcade (Fanny), *La chaos irakien ; dix clés pour comprendre*, éditions La Découverte, 2007.
- Mohamad-Arif (Aminah), Schmitz (Jean), *Figures d'Islam après le 11 septembre*, éditions Karthala. 2006.

Articles et rapports

- Azzi (Iman), No exit. Illegal Iraqi refugees in Lebanon face lives in limbo, *Now Lebanon*, 23 décembre 2007.
- Caritas Liban Migrant Center, *Le centre des migrants de Caritas Liban ; qui il est, ce qu'il fait et comment il le fait*.
- Castles (Stephen), Twenty-first-century migration as a challenge to sociology, *Journal of ethnic and migration studies*, volume 33, n°3, avril 2007, page 351 à 371.
- Clochard (Olivier), Doraï (Kamel), Aux frontières de l'asile, les réfugiés non palestiniens au Liban , 2005, (disponible sur le *site internet Cairn*).
- Danish Refugee Council, *Iraqi Population Survey in Lebanon*, novembre 2007
- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Réfugiés et demandeurs d'asile non-palestiniens au Liban : quel avenir ? , Rapport Mission d'enquête, *Hors série de la lettre mensuelle de la FIDH*, n° 335, juin 2002.
- Human Rights Watch, *Exported and exposed ; abuses against Sri Lankan Domestic Workers in Saudi Arabia, Kuwait, Lebanon and the United Arab Emirates*, novembre 2007
- Human Rights Watch, *Rot here or die there, bleak choices for Iraqi refugees in Lebanon*, novembre 2007
- Kennedy (Paul), Roudometof (Victor), Communities across borders under globalising conditions : new immigrants and transnational cultures, *transnational communities programme, Economic and social research council, working paper series*, édité par Ali Rogers
- ONG Amel, *Dossier de candidature pour le prix UNESCO de l'éducation pour la paix*, 2008.
- Porth (Christian), New report sheds light on plight of 50.000 Iraqis in Lebanon, *Daily Star*, 15 décembre 2007.
- Franciscans International, *Quelle protection pour les travailleurs migrants au Liban ?*
- Vindt (Gérard), La naissance de l'économie-monde méditerranéenne, *Alternatives économiques*, n°265, janvier 2008

Documents audiovisuels

- Abi-Samra, Maher, *Femmes du Hezbollah*, Jba Production, 2000.
- Durand (Thierry), *Liban, une terre en suspens*, Editions L'Harmattan, réalisé en 2002.
- Torrès (Dominique), *Liban, le pays des esclaves*, 2007.

Courts reportages sur les réfugiées irakiennes prostituées (en Syrie) :

- <http://fr.youtube.com/watch?v=kj0zBGnuHeo>
- <http://fr.youtube.com/watch?v=q8R96mpvSWg>

Internet, autres

- www.migrationsverket.se
- www.forumrefugies.org
- http://www.iom-iraq.net/library.html#idp_iraq_assessment

cartes du Liban : www.libanvision.com/carte.htm

Les personnes que nous avons interviewées :

- Bérangère Martin, coordinatrice de *Médecins du Monde* Liban
- Charles Nasrallah, coordinateur d'*Amnesty International* Liban et directeur d'*INSAN*
- La directrice de la section *Caritas migrants* Liban
- Gilles (prénom modifié pour garder l'anonymat), jeune militant libanais travaillant pour le site internet du parti politique *Phalange*
- Lala Arabian, assistante de direction d'*INSAN*
- Laure Chedrawi, représentante du bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés de Beyrouth
- Mme Mohanna, avocate à la cour. Elle travaille sur le projet Migrants et réfugiés à Roumieh de *Médecins du Monde* et *Justice et Miséricorde* (libanaise). Elle est présente auprès de réfugiés lors des séances de tribunal.
- Nadim Houry, coordinateur de *Human Rights Watch* Liban
- Roland Taouk, avocat, il a son propre cabinet, et il est spécialisé dans la question des migrants. (femmes domestiques enfermées, maltraitée...). Il cherche à trouver des solutions à l'amiable
- Deux représentants du *Norwegian Refugee Council*
- Une professeur d'anglais d'*INSAN*
- Un jeune élève de l'école *INSAN* d'origine soudanaise
- Le docteur Mohanna, président de l'association *Amel*
- Deux femmes réfugiées irakiennes chiites (qui préfèrent rester anonymes) au Centre de l'association *Amel* à Chiyah, dans la banlieue sud de Beyrouth
- Deux familles réfugiées irakiennes (chrétiennes chaldéennes) dont nous préférons ne pas communiquer les noms. Nous nous sommes rendues au domicile de chacune d'entre elles.
- Diverses personnes libanaises (qui resteront anonymes) lors d'entretiens informels
- Entretien informel à Damas avec de jeunes syriens
- Monsieur Kassarji, travaillant à l'évêché chaldéen et aidant les réfugiés irakiens chaldéens
- Raphael R., travaillant également auprès de la communauté irakienne chaldéenne réfugiée en Syrie et au Liban

Annexes

Présentation du projet de documentaire :

Réfugiés non-palestiniens en transit au Liban

Projet de film documentaire, 2008



Projet de film Documentaire 2008

Introduction : Aux origines du projet

1. POURQUOI REALISER UN DOCUMENTAIRE SUR CE SUJET ?

1.1 - Le sujet ; de qui parlons-nous ?

1.2 - Le constat d'un besoin : un sujet ayant été peu traité dans les médias, ce qui une des raisons de la situation d'isolement des réfugiés non-palestiniens au Liban

1.3 - Le choix du documentaire comme moyen d'action

2. LES OBJECTIFS DE NOTRE PROJET

3. NOS OBJECTIFS OPERATIONNELS

3.1 - Mise en œuvre

3.2 - Déroulement du projet

- calendrier

- plan organisationnel

4. LES MOYENS MOBILISES

4.1 - Moyens humains

4.2 - Savoirs disponibles

4.3 - Moyens matériels

5. NOTRE BUDGET PREVISIONNEL

6. VALORISATION DU PROJET

Annexes :

- Informations sur la thématique du documentaire
- Informations sur INSAN
- Extrait des statuts de l'association

Extraits :

1.3 - Le choix du documentaire comme moyen d'action

Pour rendre compte de la situation des réfugiés non palestiniens au Liban, nous avons choisi le documentaire pour privilégier le témoignage direct. Il nous a semblé que l'image permet plus aisément la captation de l'intérêt des téléspectateurs pour cette thématique complexe et politique.

Pour le tournage, nous nous sommes concentrées sur la ville de Beyrouth, où vivent la plupart de ces réfugiés et des analystes de la situation.

Notre documentaire a pour but de développer une analyse la plus objective possible, bien que nous soyons conscientes que le choix de l'angle, des témoins interrogés, des lieux et des événements filmés constituent un parti pris. Nous mettrons en exergue les points de vue de deux des différentes parties concernées, il ne s'agit en aucun cas d'incriminer les libanais car au terme de notre enquête il nous ait apparu que la responsabilité de la situation reposait finalement plus sur les pays occidentaux.

2 – OBJECTIF GLOBAL

Notre projet vise à contribuer à la sensibilisation des publics notamment français (principalement rennais) et libanais aux conditions de vie de ces personnes. Nous souhaitons faire entrer ce problème dans le débat public pour que la situation s'améliore. Nous souhaitons que des solutions soient proposées, non seulement au Liban mais aussi en France, pays d'accueil potentiel d'un certain nombre de ces réfugiés. Nous souhaitons dans l'idéal exercer une modeste pression pour que les pays occidentaux augmentent leurs quotas d'accueil de réfugiés vivant actuellement au Liban ou du moins augmentent les aides financières accordées à ces personnes.

Grâce à cet outil, nous allons faire la promotion des ONG travaillant aux côtés des réfugiés au Liban, en espérant convaincre certains spectateurs de leur verser des dons. Nous allons également promouvoir les activités de notre partenaire INSAN, en espérant que cela lui permette de bâtir de nouveaux accords pour développer ses activités.

3 - OBJECTIFS OPERATIONNELS

3.1 Mise en œuvre et organisation du projet

Nous avons élaboré un programme de travail avec un calendrier indicatif.

3.1.1 - En amont (en France)

Action 1 : Rédaction du projet.

Novembre: rédaction du projet terminée afin de le soumettre à toutes les institutions susceptibles de nous apporter des financements

Action 2 : Communication autour de notre projet pour mobiliser sponsors et partenaires et recherche l'aide de personnes qualifiées.

A partir d'octobre : recherche de financements

Novembre : prise de contact avec différents partenaires potentiels

Action 3 : Définition de la trame du reportage et recherche d'une problématique pertinente

Fin novembre-décembre : définition d'une problématique précise et du corps de l'argumentation à développer. Rédaction du Synopsis.

Action 4 : Travail de documentation et de recherche

Action 5 : Formation aux procédés techniques propres au documentaire audiovisuel. *Décembre-Janvier*

Action 6 : Recherche de lieux où diffuser le reportage

Préparation du terrain

3.1.2 - Interviews sur le terrain

Du 17/02 au 02/03 : tournage et interviews au Liban

Interviews

Capture d'images

3.1.3 - Phase finale

Confirmation des engagements quant à la diffusion du projet

1 : Montage ; **2** : Diffusions du documentaire accompagnées de conférences-débat.

6. VALORISATION DU PROJET

6.1 Communication et valorisation du projet

Sur Rennes, nous organisons des séances de diffusion du documentaire. Nous nous sommes engagées à diffuser notre travail dans les locaux du CRIJ et du CROUS. Nous tenterons de diversifier les publics en projetant le film également devant des spectateurs non étudiants.

Nous assurerons la promotion du projet afin d'attirer un public varié. Pour cela, nous allons imprimer des affiches et des dépliants, faire publier des articles, passer des annonces dans les radios locales, créer un site internet. Nous envisageons de mettre notre documentaire en diffusion libre sur internet afin que les personnes intéressées par la problématique puissent y avoir facilement accès, notamment à partir du Liban et des pays voisins.

Par ailleurs, le journal Ouest France, le magazine Le Rennais et le site d'information Rennes Info Net se sont engagés à écrire des articles sur notre projet. Nous sommes aussi en contact avec la chaîne TV Rennes afin d'organiser une diffusion de notre documentaire dans le cadre de leur programme Bar Doc.

Le documentaire :

- Présentation du Liban et de la problématique
- Les réfugiés non-palestiniens au Liban ; analyses
- Le travail des ONG dans ce secteur
- Focus sur les activités d'INSAN
- Perspectives d'avenir

**Retranscription de l'entretien avec M. Nadim Houry, chercheur à
Human Rights Watch, responsable du dossier Liban,
février 2008, Beyrouth**



Je m'appelle Nadim Houry, je suis chercheur à Human Rights Watch ; responsable du dossier Liban. J'étais chercheur sur le rapport *Rot here or die there* concernant le statut des réfugiés irakiens au Liban. Notre recherche était surtout pour essayer de comprendre la réalité des réfugiés irakiens au Liban. Après, on s'est axés sur le fait que la majorité des irakiens au Liban n'ont pas de statut légal bien que le HCR les reconnaisse comme réfugiés. C'était le point de départ de notre recherche.

On a rencontré des familles irakiennes au du Liban, aussi à Roumieh et à la prison de la Sûreté Générale. Il y a à peu près 50 000 irakiens au Liban. La majorité viennent du centre et du sud de l'Irak. Souvent ils arrivent au Liban à travers la Syrie. Il y a plusieurs raisons qui les poussent à venir au Liban. Certains pensent qu'il y a plus d'opportunités de travail qu'en Syrie, or comme ils sont hors de leur pays depuis un moment ils n'ont plus d'argent de côté, il leur faut d'autres ressources.

D'autres (personnes) pensent que le Liban est plus libre que la Syrie. Parfois c'est vrai parfois ce n'est pas vrai malheureusement. Certains viennent ici car c'est plus facile d'avoir accès au bureau du HCR alors qu'en Syrie il y a plus de monde (plus d'un million d'irakiens).

Ce qui pose problème au Liban, c'est l'absence de statut légal, qui cause un grand stress aux réfugiés. Beaucoup d'entre eux ont très peur de se déplacer, de peur de se faire arrêter

Comme les autorités arrêtent en général uniquement les hommes, ce sont les femmes et les enfants qui travaillent parce que les enfants et les femmes ne vont pas être arrêtés dans la rue.

Il y a quelque temps, il y avait 600 réfugiés irakiens en prison, car selon la loi libanaise ils n'ont pas de statut légal. Ils font souvent un à deux mois de prison avec une amende à côté, mais la vraie problématique se trouve à la fin de leur sentence. Les autorités libanaises ne veulent pas les relâcher car ils ne sont toujours pas légaux. L'autre option est de les renvoyer en Irak. Même si le Liban n'a pas signé la Convention sur les Réfugiés, il est tenu par les conventions internationales qui empêchent un pays de refouler, de renvoyer quelqu'un dans son pays d'origine si il va peut être y être en danger au retour .

Du coup, ce que les autorités libanaises disent c'est « on ne peut pas vous renvoyer du Liban ,mais on ne peut pas vous relâcher ». Donc on a vu des réfugiés irakiens, ça fait 7 à 8 mois qu'ils sont là en train d'attendre. C'est pour ça que l'on a appelé notre rapport « pourrir ici ou mourir là-bas ». On est encouragés par quelques signes qui indiquent que peut être il y aura une amnistie des irakiens en détention. Ce serait encourageant.

Nous, on comprend que le Liban est devant une situation difficile et qu'il n'est pas prêt à assumer une autre population de réfugiés qui vont rester ici de façon assez durable mais en même temps on rappelle au Liban qu'ils ont des obligations envers toutes les populations sur leur territoire et que ces gens sont des réfugiés. On attend donc une solution plus durable, il faut leur donner un statut temporaire.

Mais le rapport aussi était un cri vers la communauté internationale pour les pousser à assumer leurs responsabilités envers un problème qui est vraiment la création de la coalition qui a envahi l'Irak.

Aujourd'hui, plus de 4 millions d'irakiens ont quitté leur maison. Il y en a 2 millions à l'étranger et 2 millions de déplacés internes au sein de l'Irak dans différentes régions. Les montants qui ont été dépensés pour l'assistance aux réfugiés ou le nombre de réfugiés acceptés dans des pays tiers que ce soit en Europe ou en Australie pour réinstallation sont vraiment minimes, en fait je dirais même ridicules. C'est aussi une façon d'encourager les autres Etats à assumer leurs responsabilités.

Comment caractérisez vous les relations entre HCR et la Sûreté Générale en ce moment ?

Nous avons travaillé en collaboration avec le HCR, de manière transparente et très fructueuse, ce qui n'est pas toujours le cas avec les autres institutions des Nations Unies. On a aussi rencontré la Sûreté Générale, il faut comprendre que notre effort de lobbying était axé sur la Sûreté Générale, vers qui portaient beaucoup de nos recommandations. Le HCR était de notre côté. Ils ont décidé début 2007 de reconnaître que les gens venant du centre et du sud de l'Irak sont des *prima facie refugees*. C'est à dire que l'on est pas obligé de rentrer dans de grands processus pour dire qu'ils sont réfugiés ou pas. La majorité des irakiens qui viennent fuient la violence. Ils n'ont plus à passer par les longues procédures. Le HCR a essayé de collaborer avec la Sûreté Générale. Le problème au Liban est qu'avant qu'on arrive à la Sûreté Générale au Liban il n'y a pas vraiment de loi sur les réfugiés. Le Liban ne se considère pas comme un pays d'accueil pour les réfugiés. Les autorités disent que le Liban est déjà assez complexe comme ça, qu'il y a déjà 10 % de sa population qui sont des réfugiés palestiniens et que la situation actuelle ne permet pas d'accueillir ou d'absorber ou de recevoir une autre population de réfugiés. Voilà la problématique, les tensions naturelles. La S.G a montré une certaine flexibilité parfois, pas toujours, parfois, mais il faut qu'il y ait un changement de politique à un niveau plus haut.

Dans la situation actuelle, dans la crise actuelle de politique au Liban c'est difficile d'encourager, de pousser les politiciens à repenser la cause des réfugiés irakiens ou d'autres réfugiés au Liban. C'est ça le challenge. On espère que qu'avec cette amnistie si elle prend lieu et elle prendra lieu dans les jours à venir, ce sera un premier pas. Ce que nous on disait à la S.G c'est qu'on pouvait très bien comprendre qu'ils ne veulent pas d'une population de réfugiés, ça c'est la loi libanaise, la sûreté générale et la population libanaise qui le pensent. Mais en même temps ces gens-là se retrouvent au Liban. Alors vous faites quoi ? car là c'est une politique de l'Autriche. On va ignorer le problème mais ce n'est pas une bonne façon de le régler. Si les autorités libanaises reconnaissent un statut temporaire aux irakiens cela va les pousser à arrêter de se cacher ce qui est mieux pour les intégrer, ce qui est mieux pour l'économie au lieu d'avoir des gens qu'on pousse à se cacher, à fuir les représentants de l'Etat.

Si le Liban faisait cet acte de bonne foi, ce serait plus facile pour lui de se tourner vers la communauté internationale pour dire moi j'ai dû assumer 50000 réfugiés irakiens, vous devez nous aider et nous fournir X , Y et Z ,on en est pas là aujourd'hui mais on espère y arriver bientôt ...

Et dans votre enquête, j'imagine que vous avez enquêté pour savoir combien il y avait de personnes chrétiennes et musulmanes, est ce que vous pourriez nous parler un petit peu des profils des gens qui viennent ?

Notre étude était plus qualitative que démographique et sur certaines problématiques plus spécifiques. On a parlé à beaucoup d'irakiens et à des ONG qui faisaient des études plus quantitatives. Aujourd'hui les irakiens au Liban représentent la mosaïque des communautés en Irak. Il y a des chiites, des sunnites, des Chrétiens (souvent chaldéens). La majorité des irakiens au Liban sont chiites (plus de 50%). et les autres sont à majorité des chaldéens.

La majorité des chiites sont à Daarieh dans les banlieues sud de Beyrouth qui sont des banlieues peuplées en majorité de chiites, les Chrétiens sont dans les quartiers chrétiens, les sunnites dans les quartiers sunnites.

La majorité sont à Beyrouth mais il y en a aussi dans d'autres villes : Baalbek, au sud à Saida, Tyr...

Comment pensez vous que le contexte actuel au Liban influence les personnes irakiennes ?

Les problèmes de sécurité au Liban font qu'il y a beaucoup de check points ,des points d'inspection que ce soit de l'armée, de la police ; des forces de sécurité internes .La majorité des irakiens n'ont pas de documents légaux pour être au Liban et le fait qu'il y ait ces points d'inspection un peu partout ,cela force beaucoup d'irakiens à rester enfermés chez eux ,ça c'est un premier point qui les affecte de façon très directe .

Un deuxième point est que la grande crise politique et même une grande crise sécuritaire au Liban n'incitent pas les autorités à mettre une place une politique d'accueil car ils ont peur que les tensions intercommunautaires et entre sunnites et chiites se reflètent et se perpétuent dans une population irakienne qui a des divisions sunnites, chiites ,etc ... et si je peux dire c'est aussi la situation économique .

Le Liban est en crise économique. Beaucoup d'irakiens sont venus de Syrie car il n'y trouvaient pas de travail (or ils doivent souvent faire vivre leur famille en Syrie ou en Irak et sont censés leur envoyer de l'argent) mais au Liban ,comme la situation économique est de plus en plus mauvaise , il y a de moins en moins de possibilités d'emplois. Ça aussi ça les affecte bien entendu.

Il y a eu plusieurs personnes qui nous ont parlé du travail des enfants irakiens ...

Dans notre recherche on a remarqué que l'absence de statut légal des irakiens a un effet sur le travail des enfants irakiens.

Les autorités libanaises n'arrêtent pas les enfants et les femmes. L'homme irakien peut être arrêté par contre s'il sort à un des points d'inspection multiples. Donc souvent des irakiens ont décidé de rester à la maison et d'envoyer leurs enfants travailler.

Mais comme la situation économique est très précaire pour les irakiens et que ça fait des années , s'ils avaient un peu d'argent de côté jusqu'en 2004 et en 2005 ,aujourd'hui à cause du manque d'argent, de plus en plus tout le monde est obligé de travailler.

On voit que la précarité se manifeste de façon différente : au Liban c'est sur le travail des enfants, en Syrie, on voit une augmentation avec ce qui a à voir avec la prostitution dans les communautés irakiennes. Il y a une forte précarité économique. De plus, les gens ne parviennent pas à retrouver l'équivalent de l'emploi qu'ils occupaient en Irak. Des ingénieurs irakiens travaillent dans les stations essence, dans le bâtiment, comme mécaniciens, et ils sont moins bien payés car ils n'ont pas un statut légal

Nous en tant qu'ONG défendant les droits de l'homme on n'a pas de projet de fournir des services et d'aider directement les enfants. Nous, dans notre rapport on essaie de convaincre les pays donateurs d'augmenter leur assistance aux réfugiés irakiens et de penser à trouver des solutions qui vont pouvoir aider vraiment les enfants.

Pendant longtemps, Les donateurs, comme les Etats Unis étaient réticents à investir dans des projets auprès des enfants et sur du long terme car c'était avouer que ces enfants ne reviendraient pas avant longtemps en Irak et c'était une façon d'avouer leur échec.

Mais maintenant tout le monde réalise que la situation va durer. Car certains irakiens même s'ils rentrent en Irak ne sont certains de retrouver leur maison.

Il y a des ONG qui font des projets et commencent à aider les enfants.

Il y a un autre problème d'intégration à l'école libanaise car au Liban certaines matières, sciences, mathématiques sont étudiées en français ou en anglais alors qu'en Irak c'est en arabe. Donc ces enfants, même si leurs parents ont les moyens de les envoyer à l'école, il a un problème d'intégration quelque part.

Maintenant, il y a des projets pilote pour que les enfants irakiens perdent moins de temps à l'école.

Certains enfants ont manqué une année d'école ou plus dans la fuite, en Syrie ou en Irak car la situation était trop dangereuse et difficile, ils attendaient que cela se stabilise.

Comment se passe l'intégration des familles réfugiées au Liban ?

Je dirais qu'en général l'intégration des familles irakiennes au sein des quartiers libanais se passe assez bien. Il y a une sympathie des libanais à l'égard des irakiens. Les Libanais eux-mêmes ont été des réfugiés pendant la guerre. Les libanais ont l'image des irakiens qui venaient avant la guerre civile et étaient classe moyenne élevée et éduquée. Ce qui a aidé les irakiens c'est qu'ils ont retrouvé des communautés au Liban, la communauté chaldéenne les a aidé, même chose pour la communauté sunnite et chiite.

Avant l'invasion de 2003 il y avait une communauté irakienne chiite au Liban qui avait fui Saddam Hussein et s'était installée ici.

Les irakiens ne sont pas très visibles du fait qu'ils ont peur d'être arrêtés, certains irakiens vivent à la marge de la société .donc il y a 6 mois beaucoup de libanais n'étaient pas au courant de leur présence.

Il n'y a pas de rejet de la part des libanais mais il y a une exploitation de la part des employeurs, des propriétaires libanais, sûrement due en partie à l'absence de recours légal des irakiens ; on a vu des irakiens qui veulent louer une maison et qui seront chargés plus qu'une famille libanaise en partie parce que les propriétaires savent que les irakiens n'ont pas trop d'options et qu'on ne sait pas combien de temps ils vont rester ,alors ils essaient de maximiser leurs profits On a vu ça aussi au niveau de l'emploi, ils proposent aux irakiens de les prendre à moitié prix de ce qu'ils proposeraient à un libanais.
Il y a de la tension à ce niveau mais on a pas vu beaucoup de tension entre libanais et irakiens.

Les personnes qui viennent venaient-ils des classes moyennes là-bas, avaient-elles fait des études ?

Beaucoup d'irakiens venus ici sont de la classe moyenne mais on trouve aussi des jeunes sans diplôme issus des années difficiles de l'Irak. Ils veulent travailler pour aider leur famille. On a rencontré beaucoup de médecins de d'ingénieurs qui veulent fuir l'Irak mais aussi beaucoup de jeunes qui sont venus dans des circonstances très difficiles et qui cherchent n'importe quel travail en tant que mécanicien .Gardien d'immeuble est un métier prisé car il offre une certaine sécurisation et un logement gratuit, donc beaucoup d'irakiens travaillent dans ce boulot.

Vous avez rencontré l'ambassade des Etats unis ?

J'ai rencontré l'ambassade des USA et d'autres. On les rencontre ici mais il y a des réunions qui se font à Washington et à Londres etc, on a participé à des conférences internationales où l'on essaie d'encourager. Mais on essaye aussi de faire bouger l'opinion publique en Europe, en Amérique du nord et en Australie et de leur faire prendre conscience (de les sensibiliser) que c'est une responsabilité internationale.

Ce n'est ni le Liban, ni la Jordanie ni la Syrie qui ont causé les problèmes en Irak pourtant ils paient le prix de ce qui s'est mal passé en Irak. D'un côté on dit à ces pays vous êtes les voisins, vous ne pouvez pas les laisser tomber mais la communauté internationale doit prendre un rôle plus actif. Ce que l'armée américaine dépense par jour en Irak c'est plus que ce que les USA donnent aux réfugiés irakiens par an. Il y a des sommes énormes qui sont dépensées tous les jours en Irak et s'ils affectaient plus d'argent aux irakiens réfugiés au Liban, en Syrie, en Egypte, à Dubaï, on pourrait qualitativement améliorer leur vie.

Ensuite, dans le passé l'Europe a ouvert ses bras, aux réfugiés de Yougoslavie, de certains pays d'Afrique. On ne voit plus cette coopération et cette sympathie aujourd'hui, envers les irakiens.

Et selon vous, pourquoi ? Les pays occidentaux et notamment les anglo saxons, Etats Unis ont-ils peur de prendre ces réfugiés ?

Oui je pense qu'ils ont un peu peur. Les pays occidentaux ont peur de prendre les irakiens. Il y a le backlash depuis le 11 septembre. Et politiquement pour les pays engagés dans la guerre en Irak, les pays architectes de la guerre en Irak, prendre un grand nombre d'irakiens, c'est admettre qu'ils ont échoué.

Donc c'est par rapport à l'opinion publique ?

OUI, aux USA, l'opinion publique est fatiguée du dossier de l'Irak. Chaque réfugié irakien qui va aux USA c'est un rappel de ce qui s'est mal passé en Irak. Mais être fatigué, à mon avis ce n'est pas une option. On n'a pas le droit aujourd'hui d'éteindre sa télé et de se dire que l'on n'est pas impliqué.

Avez-vous entendu parler que certains pays, notamment les USA avaient accepté d'accueillir des personnes sur leur territoire et qu'en fin de compte, ils leur disaient non, et ne les avaient pas accueillis? Ça se fait encore ?

Je ne sais pas. Ce que je sais c'est que les procédures de resettlement durent longtemps. Les USA n'atteignent pas leur quota de 8000 irakiens, en partie à cause de complications et d'enquêtes, ça prend beaucoup de temps avant d'accepter ces irakiens.

Il y a eu une petite amélioration ces derniers temps, un peu plus d'irakiens vont aux USA mais les chiffres sont tellement bas que ça ne peut pas changer la réalité de ce qui se passe.

En Europe il y a une poussée contre les réfugiés et l'immigration, surtout venant du Moyen-Orient et de pays musulmans et ça affecte l'attitude des pays européens envers les réfugiés irakiens. Personne ne veut ouvrir les grandes portes.

Il y a des exceptions, les pays nordiques en ont accepté relativement plus.

Pour nous il y a une responsabilité morale directe des USA et de l'Angleterre, des pays qui faisaient partie de la coalition, pour eux, ce n'est pas qu'une responsabilité humaine que tous les pays qui ont signé la convention, ont envers les réfugiés, il faut qu'ils assument cette responsabilité « si vous avez foiré en Irak il faut assumer cette responsabilité »

Et une de ces responsabilités, c'est aussi s'assurer que ces réfugiés irakiens ont une vie décente entre temps, jusqu'à ce que la situation s'améliore là-bas.

Mais comment font UK, USA et Australie pour contourner car ils ont des obligations internationales envers les réfugiés ?

Les pays ont des obligations en droit, mais pas l'obligation du nombre de réfugiés. Il faut prendre 20.000 ,100.000 irakiens ? Ce n'est pas aussi précis que cela. Ça rentre dans la bureaucratie. Chaque année chaque pays décide de combien il va en accueillir et au niveau mondial on décide 5.000 irakiens ,1.000 soudanais, etc

La couverture médiatique, bien qu'elle s'améliore, reste insuffisante en ce qui concerne ce qui se passe avec les irakiens.

L'opinion publique avait été mobilisée en faveur des boat people, pour ces personnes qui étaient en mer dans des conditions horribles, filmées entre la vie et la mort et ça frappait l'opinion publique ;alors que les irakiens on ne les voit pas car ils sont dans les banlieues de Beyrouth ,de Damas et ils sont peu filmés et si on les filme ,ils ne sont pas au milieu de la mer. Pourtant leur réalité est aussi difficile que ceux qui essayaient de s'échapper du Vietnam.

C'est pour ça qu'il n'y a pas eu de grande mobilisation.il n'a pas d'image qui capte l'opinion publique.

On peut parler des réfugiés palestiniens qui étaient réfugiés en Irak, accueillis par le régime de Saddam Hussein, qui était en sympathie avec la cause palestinienne, et qui sont aujourd'hui doublement réfugiés. Avec la chute du régime, ces palestiniens ont été renvoyés de leurs maisons et ce sont retrouvés otages de la politique internationale. Ils ont voulu s'enfuir en Jordanie, le pays a refusé car ils pensaient qu'ils seraient réfugiés permanents et pensaient que c'était la responsabilité de la Palestine. Israël ne voulait rien entendre. Personne ne veut les accepter. La Syrie, a accepté un petit nombre de ces palestiniens, qui avaient passé des mois dans des camps, dans des conditions horribles, dans le désert. Mais ensuite la Syrie a changé d'avis et voulait qu'ils rentrent en Palestine pour ne pas qu'ils soient doublement ou triplement réfugiés. Il y a encore des camps, entre la Syrie et l'Irak.

Aujourd'hui ces gens là attendent toujours et il y a des discussions avec les pays d'Amérique du sud.

Certains pays d'Amérique du sud ont accepté d'en prendre quelques uns ; la Colombie et le Venezuela.

C'est une sorte de ping pong que ce soit avec les palestiniens d'Irak et les irakiens aujourd'hui, chaque pays relance la balle aux autres.

Pendant les conférences internationales, les pays occidentaux ont-ils trop de poids ? Est-il impossible de les forcer à accepter ces personnes ?

C'est dur de forcer... Il faut que la pression vienne au niveau international des institutions internationales, de l'ONU qui doivent forcer leurs membres.

Ces pays vont se mobiliser si leurs populations se mobilisent, si les populations exigent des actions concrètes, si la population se solidarise avec les irakiens.

Il y a une certaine solidarité, mais elle n'est pas concrète. Il y a une des oppositions à la guerre en Irak et maintenant les gens disent « mais on était contre ». Moi aussi j'étais contre mais aujourd'hui ces gens sont des réfugiés. Il faut aujourd'hui se mobiliser à nouveau pour ces gens là, les civils irakiens qui payent le prix sous régime de Saddam Hussein, et aujourd'hui de l'invasion et de la guerre civile en Irak, depuis les années 80 en fait.

Vous pensez que la médiatisation, montrer des images de la population irakienne peut être la solution ?

Oui, il faut mettre la pression, il faut qu'il y ait une sensibilisation.

Les solutions peuvent être la médiatisation, le lobbying de la part d'associations. Il faut mettre la pression, qu'il y ait une sensibilisation. Nous et d'autres organisations internationales on peut le faire, à travers des meetings avec les gouvernements, les instances des gouvernements européens et le « State Department » aux USA avec les officiels, il faut que les actions se multiplient et ces actions se mettent en place, mais il faut en parallèle un mouvement populaire, une mobilisation et une sensibilisation.

Merci